

## **DANS CE NUMERO :**

**Texte français revu et corrigé de l'accord sur les crédits sterling - Pour comprendre certains points de l'accord - L'Industrie égyptienne du pétrole.**

# LA REVUE D'ÉGYPTÉ

XXIème ANNEE, No. 777  
SAMEDI, 5 JUILLET 1947

## ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE L'ÉGYPTÉ ET DE L'ÉTRANGER

### S O M M A I R E

	Pages
QUELQUES REPONSES PRATIQUES AU SUJET DE L'ACCORD SUR LES CREDITS STERLING: par Charles Arcache .....	3
ACTUALITE LOCALE .....	4
POUR COMPRENDRE L'ACCORD ANGLO-EGYPTIEN SUR LES CREDITS STERLING .....	6
L'EXTRACTION DU PETROLE .....	7
THE EGYPTIAN DELTA LAND AND INVESTMENT CY. LTD. étude financière	8
QU'EST-CE QU'ON ENTEND PAR "COMPTABILITE REGULIERE" ? .....	9
NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT .....	10
LETTRE DE PALESTINE .....	11
TEXTE OFFICIEL DE L'ACCORD FINANCIER ANGLO-EGYPTIEN .....	12
LA FOIRE DES INDUSTRIES BRITANNIQUES, SES REALISATIONS ET SES LEÇONS .....	16
LA PAGE ITALIENNE .....	17
LE MOUVEMENT MARITIME .....	18
LA SEMAINE COTONNIERE .....	19
LA BOURSE DES VALEURS .....	20
LE MARCHES INTERNATIONAUX .....	22
LES MARCHES DE GROS .....	23

Nouvelles économiques et financières de l'étranger.  
Nouvelles sociétés



*Vous trouverez  
les meilleures  
marques de  
Radios*

**MODELES 1947**  
aux magasins  
**EXACT TIME**  
LE CAIRE: Midan Opéra - Tél. 48113  
SUEZ: Rue Ismaïl Pacha - Tél. 344

*A l'ordre du jour***QUELQUES REPONSES PRATIQUES****AU SUJET DE L'ACCORD SUR LES CRÉDITS STERLING**

L'accord sur les crédits sterling a fait couler beaucoup d'encre. On en a discuté tous les détails. Des journalistes éminents, des hommes d'affaires, des banquiers se sont penchés sur les textes — très techniques d'ailleurs — d'une convention qui va régir pour longtemps, bien qu'elle doive venir à échéance à la fin de l'année, notre vie économique et financière.

On a beaucoup ergoté sur les textes. On a essayé d'en tirer la moëlle. Mais, à notre avis, il faudra que l'accord entre dans la voie des réalisations pratiques avant qu'on ne puisse en extraire tout le sens.

On sait que les crédits égyptiens à Londres ont été divisés en deux blocs distincts. Le compte No. 1 composé des avoirs de toute sorte convertibles en monnaies étrangères et le compte No. 2 composé de sterlings bloqués.

Le compte No. 1 est alimenté par plusieurs sources dont la principale consiste en un crédit de 8 millions de livres sterling accordé par le Royaume-Uni à l'Egypte jusqu'à la fin de l'année courante.

Mais c'est du point de vue pratique, du point de vue du commerçant égyptien, de l'importateur et de l'exportateur que nous voulons étudier le problème.

On nous a posé la question suivante: je suis un commerçant et je dispose à Londres, en mon nom, d'un crédit de 20.000 livres. Puis-je acheter avec cette somme des marchandises et les faire expédier en Egypte?

C'est là une question qui intéresse bon nombre de négociants et à laquelle nous répondrons: théoriquement oui. Mais à condition que la marchandise arrive en Egypte avant le 15 juillet. Car, à partir de cette date, il faudra avoir des permis d'importation et le gouvernement égyptien pourrait, de son propre chef, confisquer la marchandise s'il considère que celle-ci n'est pas essentielle à l'Egypte. Car, en vendant cette marchandise dans un autre pays, il obtiendrait des devises étrangères qui lui sont nécessaires pour équilibrer la balance commerciale. Il est fort possible que le gouvernement ne le fasse pas, et qu'il considère que toute marchandise achetée avant le 15 juillet est une marchandise acquise à l'importateur. Mais il pourrait également en décider autrement. Et dans ce cas l'importateur n'aurait que la chance d'être payé en livres égyptiennes pour la contre-valeur réelle de sa marchandise.

C'est là donc une spéculation que tout commerçant sérieux devrait éviter. Pour l'éviter, il lui est possible de faire rapatrier les sommes qui se trouvent à son crédit à Londres et qui peuvent être transférées librement en Egypte jusqu'au 15 juillet, quitte à demander ensuite l'ouverture d'un crédit documentaire par les voies légales. Si ce crédit lui est accordé, il ne court aucun risque et il recevra sa marchandise comme il convient.

D'ailleurs, depuis le 1er juillet, toutes les ouvertures de crédits documentaires avec la Grande-Bretagne sont sujettes à confirmation par l'Office du Contrôle des Changes, ce qui confirme notre théorie.

Nous apprenons de bonne source que ces derniers jours, le contrôle du change a refusé de confirmer l'ouverture d'un crédit pour des achats de lainages à effectuer en Angleterre. Par contre, il a confirmé des crédits pour l'achat de filés. Ce qui revient à dire que le gouvernement compte contrôler de façon effective toutes les importations.

D'ores et déjà nous pouvons dire que les importations de produits de luxe, de produits non essentiels, et de marchandises pouvant être fabriquées dans le pays seront réduites à leur plus simple expression. Les autorités sont décidées, non seulement à

équilibrer notre balance des paiements, mais à accumuler des avoirs en monnaies convertibles de façon à défendre la livre égyptienne si celle-ci venait à être attaquée, maintenant qu'elle ne fait plus partie du bloc sterling.

On nous a demandé encore: les crédits privés que des personnes domiciliées en Egypte possèdent à Londres sont-ils réquisitionnables par le gouvernement?

En théorie, certainement. Mais un article de l'accord stipule qu'en cas de réquisition la contre-valeur de ces avoirs serait créditée en compte No. 2, c'est-à-dire en livres bloquées. Le gouvernement égyptien n'aurait donc aucun intérêt à majorer la somme, déjà fort importante, de ses créances bloquées.

Pour ce qui a trait aux intérêts et aux coupons des titres britanniques détenus à Londres par des personnes privées, ils sont convertibles en n'importe quelle monnaie en vertu des accords de Bretton-Woods. Cependant, ce n'est pas le bénéficiaire, c'est-à-dire le propriétaire des titres qui en profitera, mais le gouvernement. Car en vertu de la loi sur le contrôle du change, toutes les devises étrangères détenues par un particulier doivent être déclarées. Et les coupons et intérêts librement convertibles, iront enrichir le compte No. 1 dont le gouvernement a, en définitive, la libre disposition, puisqu'il contrôle les importations.

On nous a demandé également: les diverses sommes dont le compte No. 1 (crédits convertibles) va être créditée sont-elles suffisantes à assurer notre balance des paiements. A cette question nous répondrons nettement par l'affirmative. Ainsi que nous l'avons dit, à partir du 15 Juillet, le système des permis d'importation va être rétabli. Le gouvernement aura des statistiques pour lui servir de guide. Dès qu'il se rendra compte que les crédits documentaires accordés atteignent un point dangereux, il se hâtera de barricader les portes. D'ailleurs, d'ores et déjà, une politique d'"austérité" va être suivie. Ceci ne pourra que profiter à l'industrie locale. Avec les projets d'utilité publique en vue — qui nécessiteront des millions de livres de dépenses — le gouvernement se devra de suivre en matière d'importation une politique très sévère, surtout qu'il a, par dessus le marché, l'intention — comme nous l'avons signalé — de consolider la devise nationale en accumulant des monnaies étrangères fortes.

A propos des permis d'importation, nous voudrions attirer l'attention des autorités compétentes sur une question vitale. Pendant la guerre, le régime des permis d'importation a fonctionné d'une façon inéquitable. Les véritables commerçants se sont vus refuser des permis pour des articles dont ils s'étaient fait une spécialité, alors qu'une catégorie d'intermédiaires, de spéculateurs, de courtiers et autres, parvenaient à obtenir tous les permis dont ils avaient besoin par des moyens peu orthodoxes. Ces permis étaient ensuite vendus au plus offrant, souvent à des spécialistes du marché noir.

Cette situation n'a pas dû échapper à l'attention du Ministre des Finances. Et nous voulons espérer que des mesures draconiennes seront prises pour éviter de tels abus à l'avenir.

Ceci dit, il ne nous reste qu'à signaler que c'est seulement à la pratique, lorsque des cas palpables seront soulevés que toutes les clauses de la convention anglo-égyptienne de Londres recevront leur interprétation véridique. Pour le moment, le chroniqueur financier ne peut que faire des pronostics sur la base de textes fort compliqués.

CHARLES ARCACHE



# Actualité

## ECONOMIE

### COMMERCE

#### CERTAINS CHIFFRES RELATIFS AU COMMERCE EXTERIEUR

Les importations de l'Egypte, en tabac, au cours de la période allant à partir du commencement de la présente année financière jusqu'à fin février écoulé, se sont élevées à 764.086 livres contre 279.574 livres, pour la période correspondante de l'année écoulée.

Les importations des autres marchandises, au cours de la même période se sont élevées à 15.751.277 livres contre 11.890.838 livres.

Quant aux exportations du coton, au cours de la même période, elles se sont élevées à 9.718.687 livres contre 2.827.927 livres.

Les exportations des cigarettes se sont montées à 289.939 livres contre 57.798 livres.

Enfin les exportations des autres marchandises se sont élevées à 1.624.968 livres contre 3.227.212 livres.

#### LES RECETTES DOUANIERES

Du 1er mai 1947, ouverture de l'exercice fiscal, au 30 juin dernier, les recettes de l'administration générale des Douanes d'Alexandrie se sont élevées à 8.141.504 livres contre 7.245.079 livres durant la dernière période correspondante, soit une augmentation de 896.425 livres.

Au cours de la période sous revue, les droits sur le tabac ont atteint 3.404.911 livres contre 3.304.667 livres, les droits d'importation 2.059.962 livres contre 1.511.904 livres, et les droits d'accise 1.280.946 livres contre 1.406.342 livres.

#### EN 1946 LA BALANCE COMMERCIALE DEFICITAIRE DE 14.255.000 DE LIVRES

On nous communique les chiffres du commerce extérieur de l'Egypte pour les douze mois de l'année 1946.

	1946	1945
	(en L.E.)	
Import. ...	83.248.000	59.680.000
Export. ...	63.681.000	41.630.000
Réexport. ...	5.313.000	3.529.000

D'une année à l'autre, importations et exportations accusent une augmentation substantielle, représentant L.E. 23.568.000 pour les importations et L.E. 23.835.000 pour les exportations. Il n'en demeure pas moins que la balance commerciale de l'Egypte continue à être fortement déficitaire, puisque ce déficit atteint L.E. 14.255.000 pour l'année 1946.

#### LES DROITS SUR LES IMPORTATIONS

Selon certaines informations, les ministères des Finances et du Commerce et de l'Industrie, penseraient maintenir les droits actuels sur les importations, à charge de réétudier la question, après le 15 juillet prochain.

#### VERS L'EXEMPTION DES DROITS SUR LES EXPORTATIONS

Le ministre des Finances, d'accord avec le ministre du Commerce et de l'Industrie, prendra prochainement une décision exemptant des droits douaniers, toutes les exportations égyptiennes.

Toutefois, certains articles seront exceptés de cette mesure, tels que le sucre et certains autres articles d'approvisionnement, sur lesquels d'ailleurs les droits d'exportation seront réduits.

#### L'EXPORTATION DU RIZ

Le ministère du Commerce et de l'Industrie a décidé de n'autoriser l'exportation de l'excédent du produit du riz troqué contre du maïs par l'entremise de la Conférence Internationale des Vivres et de l'Agriculture, qu'après s'être assuré du départ des navires chargés du maïs.

#### L'EGYPTE POURRA IMPORTER PLUS DE BOIS

Les démarches du ministère du Commerce et de l'Industrie, relativement à l'augmentation du quota de l'Egypte en bois, ayant été couronnées de succès, on s'attend à ce que de grandes quantités de cet article arrivent prochainement de Suède et de Turquie, contre exportation du coton et des tourteaux égyptiens.

#### DECISIONS D'EXPORTATION CUIR, OIGNONS & CIMENT

Le Comité Supérieur de l'Approvisionnement s'est réuni avant-hier sous la présidence de S.E. Mamdouh Riad bey, ministre du Commerce et de l'Industrie et a pris les décisions suivantes:

1. — Autoriser l'exportation de 10.000 tonnes d'oignons, représentant l'excédent de ce produit cette année.

2. — Autoriser l'exportation de 200 tonnes supplémentaires de ciment à la Palestine, en plus de la quantité autorisée, au cours d'une précédente réunion, afin que la quantité totale à exporter soit de 5.000 tonnes.

3. — Autoriser enfin l'exportation de 450 tonnes de cuir brut.

#### LE CIMENT

La quantité de ciment produite jusqu'à la fin du mois écoulé a atteint 2.500 tonnes, dont 300 destinées à l'Agence du Gouvernement de Palestine, 500 à la Municipalité de Gaza, 500 à la Transjordanie, 750 à l'Arabie Séoudite, 250 pour servir aux arrangements de mosquées de Palestine et 200 tonnes à l'Ambassade britannique qui les emploiera à remettre en état les puits se trouvant en Lybie.

La Commission supérieure de l'approvisionnement vient d'approuver l'exportation de 200 tonnes de ciment au siège épiscopal de Jérusalem des Coptes orthodoxes pour lui servir à la construction d'une école en Palestine, d'une église à Led et d'une autre près du Jourdain.

#### UNE ECOLE INDUSTRIELLE POUR JEUNES FILLES

Les autorités compétentes du ministère de l'Instruction publique viennent de décider d'allouer un crédit de 2.722 livres pour la création d'une école des industries agricoles pour jeunes filles.

#### LA LIGNE FERROVIAIRE SIMLA-CAPUZZO ACQUISE A 147.000 LIVRES PAR LE GOUVERNEMENT

Après plusieurs pourparlers entre le gouvernement égyptien et les autorités britanniques, un accord définitif a été conclu, aux termes duquel, le gouvernement égyptien a acheté la ligne ferroviaire que les autorités militaires britanniques avaient aménagée, au cours de cette dernière guerre, au désert de l'ouest entre les deux localités de Simla et de Capuzzo. Le but du gouvernement par cet achat est surtout de relier l'Egypte à la Libye par cette ligne de chemin de fer qui facilitera notamment l'importation du bétail libyen.

Le prix d'achat de cette ligne a été définitivement fixé à 147.000 livres conformément à la convention qui avait été conclue entre l'Egypte et l'Angleterre quant à la cession des lignes ferroviaires installées au cours de cette dernière guerre, sur le territoire égyptien.

Par ailleurs, le gouvernement égyptien a accepté de payer la somme de 225.000 livres, comme prix d'achat des tuyaux d'eau qui ont été installés par les autorités militaires britanniques entre le canal Noubarieh et Mersa Matrouh.

Rappelons que cet achat comporte des stations hydrauliques, des pompes et d'autres installations analogues.

Ces tuyaux pourvoient d'eau potable les habitants du désert de l'ouest.

#### La Revue d'Egypte Economique et Financière

#### REDACTION ET ADMINISTRATION :

SOCIETE ORIENTALE  
DE PUBLICITE

Propriétaire-éditrice  
de la "Revue d'Egypte"

#### ABONNEMENTS :

Un an 6 mois  
Egypte : P.T. 150 P.T. 80  
Etranger : £ 2 £ 1,20

#### PUBLICITE ET ABONNEMENTS :

24, rue Galal — Tél. 49000  
Le Caire

9, rue Rolo — Tél. 27366  
Alexandrie

Rédacteur en Chef :  
CHARLES ARCACHE

Rédaction au Caire :  
Me. Ch. ATALLA

#### Anglo Orient Trading Co. Ltd.

815, FINCHLEY ROAD  
LONDON, N.W. 11  
Tél.: SPE 0773

Adr. Tél.: Anglorient-Londres

#### FABRICANTS ET EXPORTATEURS DE BIJOUTERIE :

Chevallières, Alliances, Boutons de manchettes; Bracelets, Poudriers, Bagues serties, Breloques, Broches, Etais à cigarettes (or et argent).

Ronds de serviettes, Argenterie, Orfèvrerie et services à thé, etc. Egalement disponibles: feuilles et pièces façonnées d'argent et d'or de tous carats.

Renseignements supplémentaires et catalogue illustré sur demande

# locale

## ET FINANCES

### POUR EVITER LA PENURIE DES CEREALES

Un accord vient d'être conclu par le délégué de l'Egypte avec le Conseil International des vivres à Washington, pour couvrir le déficit des récoltes agricoles de 1946-1947:

1) L'Egypte exportera 200.000 tonnes de riz aux pays que désignera le Conseil contre l'importation en Egypte du même poids de céréales panifiables;

2) Pour les neuf premiers mois de l'année 1947, l'Egypte a obtenu 134.000 tonnes de céréales panifiables dont 100.000 en maïs "chami" et le solde en blé; les dates d'embarquement de ces quantités ont été effectivement fixées et l'accord a déjà reçu un commencement d'exécution, d'accord avec l'ambassade de Grande-Bretagne, par l'arrivée successive de quatre bateaux dans les ports, chargés de 33.641 tonnes de maïs "chami" équivalent à 269.000 ardebs et d'un bateau chargé de 8.218 de tonnes de farine, équivalent à 78.000 ardebs de blé. Le gouvernement égyptien a de son côté autorisé l'exportation de quantités de riz, de même poids.

3) Le gouvernement égyptien conservera provisoirement le reste des quantités de riz à exporter, soit 66.000 tonnes, jusqu'à la première semaine d'août prochain, date à laquelle le Conseil déterminera les parts de la quatrième période;

4) La part de l'Egypte en engrais azotiques a été fixée à 400.000 tonnes environ.

5) Les restrictions sur l'exportation du jute des Indes à l'Egypte doivent être levées. Ainsi l'Egypte sera autorisée d'importer immédiatement 15.000 tonnes de jute et une part nouvelle de 20.000 tonnes devra lui être allouée contre l'exportation à faire par elle, de 20.000 tonnes de riz aux Indes et ce outre la quantité déjà mise à la disposition du Conseil.

Quant au déficit éventuel des récoltes de céréales en 1947-1948, la Commission ministérielle supérieure de l'Approvisionnement, a proposé pour y faire face, de prendre les mesures suivantes:

a) Réquisitionner 3.700.000 ardebs de la récolte actuelle.

b) 230.000 ardebs restant de la récolte précédente et se trouvant par devers le ministère au 1/7/1947.

c) Importer au cours de l'année 1947 et conformément à l'accord 660.000 ardebs.

La Commission a également suggéré qu'une quantité de près de 500.000 tonnes doit toujours être en réserve et que les lois sur l'acréage du coton restent inchangées en 47-48, ainsi que celles relatives à l'acréage du blé et de l'orge.

La Commission a fait diverses autres suggestions, réclamant plus de fermeté de la part du gouvernement dans l'application des lois susdites.

D'autre part la Commission propose que le gouvernement se mette directement en rapport avec l'Argentine, en sa qualité de puissance exportatrice de céréales, sans être membre du Conseil International des Vivres. A cet effet le gouvernement se serait mis déjà en rapport avec le Conseil de la République de l'Argentine, qui s'est empressé de s'en rapporter à son gouvernement.

Enfin le ministère du Commerce vient de préparer une note au Conseil des ministres demandant l'autorisation d'importer les céréales nécessaires à l'Egypte dans les limites de 235.000 tonnes.

### LA PRESSE ET L'ACCORD SUR LES CRÉDITS STERLING

#### L'OPPOSITION ET L'ACCORD SUR LES STERLING

Nos confrères de l'opposition sont unanimes à critiquer le nouvel accord anglo-égyptien sur les crédits sterling. "Al Kotla", commente cet accord dans un article intitulé:

L'échec des négociations sur les sterling. — Conclusion d'un accord provisoire destiné à couvrir l'échec.

#### EXPLICATIONS

Notre confrère expose ensuite les raisons pour lesquelles il considère cet accord comme étant un échec:

Tout d'abord, l'Angleterre ne s'engage pas à régler entièrement ses dettes, dont l'Egypte a un besoin urgent.

En second lieu, l'accord ne nous garantit pas suffisamment de devises rares, ce qui fera nécessairement hausser le coût de la vie.

#### L'ATTITUDE DU WAFD

Les organes wafdistes, eux aussi, critiquent le nouvel accord. Le "Balagh" publie à son sujet un article intitulé:

Un accord provisoire certes, mais qui fait perdre à l'Egypte ses droits légitimes.

#### DE L'AUTRE COTE DE LA BARRIERE

Parlant de la sortie de l'Egypte de la zone sterling, le "Times" écrit:

"Dans un certain sens, il n'y a pas de doute que la sortie de l'Egypte de la zone sterling, constitue un acte d'indépendance de sa part. Et l'on ne peut en aucune façon, l'interpréter pour un vote de méfiance à l'égard du sterling, puisqu'elle accepte à le garder et à conclure ses transactions en cette monnaie et se réserve le droit de transférer tout nouveau montant en sterling.

Comme le sterling est maintenant presque aussi rare que le dollar, l'Egypte, sans doute, ne pourrait pas envisager la possibilité de mouvements de fonds hors de son territoire, possibilité qui pouvait déjà résulter de la liberté de la zone sterling.

Du point de vue pratique la séparation de l'Egypte de la zone sterling, n'embarrasse d'aucune façon, la Grande-Bretagne. Et il serait à espérer que d'autres se sentiront assez forts pour maintenir un libre chaînon avec le sterling, quoiqu'il soit devenu presque aussi difficile que le dollar.

Le fait que l'Egypte ne fait plus partie du bloc sterling est décrit aujourd'hui comme un "jour malheureux pour la Grande-Bretagne" dans le "Daily Express" qui est un journal très répandu.

Dans un article de fond qui blâme la Grande-Bretagne pour la décision de l'Egypte de quitter le bloc sterling, le "Daily Express" dit: "Le Dr. Dalton a employé un langage dur et vif à l'égard du gouvernement égyptien et de ses financiers. Leur rappelant le sang anglais versé pendant la guerre et les efforts considérables déployés pour la défense de leur pays, il déclara que la dette anglaise à l'Egypte devrait être réduite ou annulée. C'est une opinion qui retiendra l'attention du public.

"Toutefois la décision de l'Egypte de quitter le bloc sterling sera accueillie avec consternation, surtout parce qu'il faut reconnaître que le blâme pour ceci doit être imputé à l'Angleterre. C'est un autre fait déplai-

## LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

#### THE EGYPTIAN HOTELS

Tenue mardi dernier à 11 heures a.m. sous la présidence de M. René Destrée elle réunissait 33 actionnaires porteurs ou représentants de 276.000 actions ordinaires et 50 actions privilégiées.

Le Brig. F. W. Bewsher, M. Jack Barcion, administrateurs, étaient présents, ainsi que S.E. Misrahi pacha, avocat-conseil. Dès l'assemblée déclarée ouverte, le Président lut un fort intéressant exposé où il tint à souligner la satisfaction que lui avait donnée la collaboration d'éléments égyptiens, tant au Conseil qu'à l'administration des hôtels et son désir de la voir devenir de plus en plus importante. Par la suite, M. Destrée signalait que les nouveaux administrateurs égyptiens étaient L.L.E.E. Ahmed Saddik pacha, Hussein Enan pacha et Saba Habachi pacha.

Le bilan, le dividende furent adoptés. MM. Destrée et Bewsher furent réélus administrateurs par acclamations. Au sujet de la composition du conseil, M. Destrée demanda à l'assemblée de bien vouloir porter le nombre des administrateurs à quinze. MM. M. Betito et Kitrilaki insistent pour qu'on nomme un expert bien connu en Egypte, M. Albert Metzger. Le conseil ne s'opposant pas à cette nomination, elle est adoptée.

Avant de lever la séance, M. Destrée annonça qu'une assemblée générale extraordinaire serait bientôt convoquée pour codifier les statuts et que des démarches étaient effectuées afin d'assimiler les actions nominatives aux actions au porteur.

# POUR COMPRENDRE l'accord anglo-égyptien sur les crédits sterling

## CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES

Après la conclusion de l'accord financier anglo-égyptien qui ne manquera pas d'être ratifié par le Parlement puisqu'il sauvegarde le principe de la non-réduction, on s'est demandé pourquoi de si laborieuses négociations n'ont abouti qu'à un accord provisoire, sans doute capable d'être prorogé, mais laissant en suspens le fond même de la question : le sort définitif des avoirs sterling de l'Égypte.

### POURQUOI L'ACCORD NE PORTE PAS SUR LE FOND DE LA QUESTION

Pour s'expliquer les résultats atteints par le nouvel accord, il faut se rappeler qu'il ne pouvait être conclu que dans des termes au moins aussi limités que ceux que nous avons connus ces jours-ci parce que l'accord financier anglo-américain de juillet 1946 obligeait l'Angleterre à ne pas céder sur certains points. Cette obligation n'est pas un signe de la prépondérance financière des États-Unis mais une mesure de précaution prise par les Américains afin que l'emprunt accordé à la Grande-Bretagne ne soit pas détourné de son objet principal qui est de contribuer au relèvement économique d'un allié épuisé par une guerre à outrance. La Grande-Bretagne ne jouit pas de l'entière liberté de rembourser la totalité de ses obligations en sterling. Une réduction est exigée dans le but principal de diminuer les effets de l'inflation des pays créditeurs au moment des dépenses de guerre de la Grande-Bretagne.

La position de la Grande-Bretagne après la guerre se trouve éloquentement illustrée par les documents statistiques présentés au cours des négociations de Washington et révélés au Parlement britannique par le Chancelier de l'Échiquier en décembre 1945. Il en résulte qu'il faudra une période de dix à quinze ans à l'Angleterre pour récupérer les pertes et sacrifices consentis pendant la guerre. Malgré le développement du commerce extérieur britannique au cours des années 1947 et 1948, un déficit de l'ordre de 500 millions de Lst. est prévu dans la balance commerciale de ces deux années ensemble et des déficits moindres pour les années 1949 et 1950 avant que le commerce britannique puisse retrouver un équilibre plus stable.

Tout cela explique l'intransigeance britannique dans ses demandes de réductions des avoirs sterling de l'Égypte comme des Indes, la nécessité d'emprunts américains, la clause de non-réduction insérée dans l'accord financier anglo-américain, l'intérêt du plan Marshall.

La thèse égyptienne n'a été jusqu'ici vulgarisée que sous son aspect juridique (obligation, équité) et surtout sous son aspect politique (vous avez combattu en Égypte pour sauver votre propre empire et nous vous avons aidés). A notre sens, elle aurait beaucoup gagné à être connue sous son angle économique véritable, traduit en données réelles (nécessité grave de relever les niveaux de vie, faiblesse du revenu national par tête d'habitant, danger particulier d'aggraver en Égypte le déficit de la balance commerciale). Un livre blanc égyptien aurait permis à tout particulier de comprendre l'intransigeance des négociateurs égyptiens et l'utilité d'améliorer la situation actuelle par un emprunt américain ou par le biais du plan Marshall.

### LES AVOIRS DES PARTICULIERS

Les intérêts des particuliers (individus, commerçants, sociétés) ne sont pas touchés par le nouvel accord. Leurs avoirs sterling, sous quelques rubriques qu'ils se trouvent ne passent pas dans les comptes catégorie I qui d'ailleurs ne sont pas "libres" ainsi que Mr. Craig le répète dans son article "What the Sterling Agreement Means" (The Egyptian Gazette du 3 juillet 1947) mais qui sont des comptes contrôlés. Les transferts de capitaux à Londres demeurent libres jusqu'au 14 juillet, à

partir de cette date ils seront soumis au Contrôle des Changes. D'autre part, les ouvertures de crédits documentaires sont d'ores et déjà officiellement soumis à l'approbation de cet office. Ainsi que Darwish Bey, sous-secrétaire d'État aux Finances l'a promis à divers directeurs de banque une réglementation gouvernementale viendra dans quelques jours mettre au point le fonctionnement des nouvelles mesures. Celles prises officiellement font nettement entrevoir le désir du Gouvernement de resserrer sa mainmise sur le commerce. Dans le même article déjà cité, M. Craig ne s'explique par la clause prévoyant le droit de réquisition que le Gouvernement égyptien se réserve sur les avoirs sterling des particuliers en montrant que le produit de toute réquisition de ces avoirs tomberait dans les comptes bloqués (Comptes de la catégorie 2). En fait M. Craig semble avoir perdu de vue le projet gouvernemental visant à créer un marché monétaire sur la place du Caire. Le principe de la réquisition, consacré par un tel texte, pourrait bien servir un jour à contribuer à alimenter ce marché. Et les particuliers se verraient offrir comme cela s'est vu dans beaucoup de pays d'ailleurs, des valeurs de l'État égyptien en remplacement de leurs avoirs sterling bloqués. Ainsi conçu le projet manquerait sans doute de solidité, mais lorsqu'un État dispose d'un principe déjà accepté, il est habituellement très tenté de s'en servir surtout en matière financière. Est-il possible que cette disposition de l'accord anglo-égyptien ne soit pas ratifiée par le Parlement égyptien ?

### LES AVOIRS DES BANQUES

Le principal souci des banques d'Égypte en ce qui concerne les dispositions du 15 Juillet a pour objet la possibilité de financer la campagne cotonnière. Une partie des avoirs sterling des banques se trouvent bloqués dans les comptes 2 et le restant passe à des comptes I (comptes contrôlés) avec loisir pour les banques de choisir parmi leurs avoirs sterling les éléments qu'il leur convient de verser dans ces derniers comptes cat. I. L'ensemble de ces mesures dont la mise en application sera bientôt réglée par des instructions gouvernementales, ont pour effet de créer des liens nouveaux entre les banques d'Égypte et la National Bank of Egypt. Cette dernière se voit placée à la tête d'un important mécanisme de clearing qui la prépare directement à être convertie en Banque Centrale conformément à des projets de lois déjà bien avancés dans leur élaboration. D'ailleurs toutes les opérations de contrôle impliquées par la loi récemment votée sur le Contrôle des Changes vont immédiatement lui incomber. Et c'est dans ce cadre que lui reviendra la direction du financement de la campagne cotonnière, financement qui mériterait actuellement de faire l'objet d'une étude particulière plus étendue.

### LE NOUVEAU SYSTEME MONETAIRE

Depuis 1916, la Banque Nationale transférait automatiquement du Caire à Londres et vice versa tous les capitaux qui lui étaient présentés à cet effet. A partir du 15 Juillet, cet automatisme cessera, ce qui aura pour conséquence de nous exclure de la zone sterling. Les transferts demeureront naturellement faciles et possibles mais ils seront désormais soumis au contrôle des changes. Mais cela ne vient en aucune manière modifier la couverture de la livre égyptienne, composée principalement, comme chacun le sait, de valeurs sterling. Cette couverture sera comprise dans les comptes bloqués (comptes catégorie 2) et il semble que l'accord récent interdise à l'Égypte de modifier l'origine des valeurs de la couverture actuelle de

(Suite en page 15)

## NOS INDUSTRIES

## L'EXTRACTION DU PETROLE

**L**e pétrole constitue aujourd'hui notre plus grande richesse minière. Ceci est d'autant plus heureux qu'il est d'une grande utilité pour le pays. Il supplée au charbon que nous étions obligés d'importer de l'étranger.

## EVOLUTION.

Les gisements de pétrole du sous-sol égyptien ont été découverts de longue date. Ils sont tous concentrés dans la zone du Golfe de Suez et sur le littoral de la Mer Rouge. Mais ce n'est qu'en 187 que l'exploitation a commencé d'une manière efficace. En 1910, les succès réalisés ont stimulé les efforts et encouragé les recherches. Plusieurs compagnies ont été alors formées et ont commencé à faire forer des puits afin de trouver les gisements susceptibles d'exploitation.

Les grandes découvertes ont eu lieu en 1913 et en 1937. En 1913, on a découvert les champs d'Al Ghârdaka et en 1937 ceux de Ras Ghareb. Le rendement du champ de Ras Ghareb est particulièrement important. D'après les statistiques la production totale a plus que quintuplé depuis 1937 jusqu'à aujourd'hui. Ainsi comme l'indique le tableau ci-après la production qui n'était que de 225.736 tonnes métriques en 1938, a atteint 1.349.473 tonnes en 1945. Cette quantité a été dépassée en 1946 et semble continuer à augmenter au cours de cette année.

Année	Quantités extraites en tonnes métriques
1938	225.736
1939	659.305
1940	911.215
1941	1.190.878
1942	1.144.835
1943	1.257.780
1944	1.320.957
1945	1.349.473

## LE RAFFINAGE

Pour le raffinage du pétrole extrait nous n'avons que deux grands laboratoires: celui de l'Anglo-Egyptian Oilfields à Suez, et celui du gouvernement. Le gouvernement traite la part qui lui revient. Il consomme les grandes quantités que lui fournit son laboratoire.

Si ces deux laboratoires suffisent amplement à l'heure actuelle, il est douteux qu'ils puissent subvenir à tous les besoins que nécessiteront les nouvelles découvertes. Les récentes recherches ont prouvé en effet que le littoral de la Mer Rouge renferme plusieurs gisements non encore exploités et susceptibles de multiplier le rendement national. Il faudrait par conséquent prévoir dès à présent l'installation de nouveaux laboratoires pour le raffinage de toute la production prochaine.

## LES SOUS-PRODUITS

De l'extraction du pétrole découlent de grandes richesses pour le pays. Non seulement nous gagnons de grandes quantités de combustible, mais le raffinage nous fournit plusieurs sous-produits particulièrement importants.

Nous obtenons ainsi de l'éther, de la benzine, du kérosène (pétrole ordinaire), de l'huile pour machines, et du mazout qui est utilisé par un grand nombre d'entreprises pour le chauffage, c'est en effet un combustible à un prix relativement faible.

Nous obtenons de plus des lubrifiants tels que la paraffine, du goudron, de grandes quantités de vaseline, etc. etc.

## POSSIBILITES DE DEVELOPPEMENT.

La production actuelle en pétrole brut atteint environ 3 millions de tonnes par an. Avec l'exploitation des nouveaux puits récemment découverts cette quantité pourra facilement se multiplier. Le littoral de la Mer Rouge s'est avéré particulièrement riche. C'est pourquoi plusieurs grandes sociétés procèdent actuellement à d'énormes travaux de recherches.

Il est heureux de constater que l'extraction du pétrole est parfaitement organisée et présente de très heureuses perspectives. Mais il semble que le gouvernement devrait aider des sociétés égyptiennes afin qu'elles puissent faire les recherches nécessaires et arriver un jour à exploiter les gisements qu'elles découvrent. Ces travaux de recherche et d'extraction nécessitent en effet d'énormes capitaux que peu de sociétés égyptiennes ont à leur disposition.

Notons enfin qu'une entrave sérieuse handicape le développement de cette industrie extractive. Elle provient du manque de machines. L'extraction et les recherches exigent de grandes installations et d'énormes machines que nous n'avons pas pu importer durant la période des hostilités. Nous espérons qu'avec la reprise actuelle, les travaux seront de plus en plus actifs.

M.H.

4 VOYAGES PAR SEMAINE



LE CAIRE  
CHYPRE

tous les  
samedis, lundis,  
mardis et jeudis

sur les avions modernes de la  
MISR AIRLINES

# FINANCIERE ETUDE FINANCIERE

# THE EGYPTIAN DELTA LAND AND INVESTMENT COMPANY, LIMITED

**Création et Objet.** La société a été constituée en avril 1904 sous le régime des lois anglaises (Companies Acts, 1862 à 1900) sous forme de "Company Limited by Shares", et pour une durée illimitée.

Elle a pour objet de faire des opérations foncières, urbaines et rurales, en général, ainsi que tous travaux et opérations pou-

vant servir directement ou indirectement à la réalisation de son objet.

L'objet principal de la société, est l'exploitation et la vente par lots, des terrains qu'elle possède à Méadi (banlieue du Caire).

## PROPRIETE DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 1946.

### a) propriétés à Méadi

Années	Terrains		Parcelles à vendre m2	Terrains bâties et Routes m2	Bassatine Méadi Fed. k. s.	Terrain Agricole Bord du Nil Feddans
	Agricoles m2	et de golf Fed. k. s.				
1940	2.419.850	576 3 19	972.463	611.548	—	—
1941	2.419.850	576 3 19	953.621	598.452	—	—
1942	2.419.850	576 3 19	908.421	567.694	—	—
1943	2.419.850	576 3 19	891.398	550.810	—	—
1944	2.419.850	576 3 19	826.028	503.137	—	198.0.0.
1945	2.574.258	612 22 3	765.586	465.361	—	198.0.0.
1946	1.869.057	445 8 0	732.112	478.785	—	198.0.0.

N.B.—1 feddan (4.208,8 m2) = 24 kirats = 1 kirat = 24 sahms.

### b) propriétés diverses

Années	Embabeih m2	شمالا de l'Est Fed. k. s.	Vieux Caire		Rod-el-Farag Fed. k. s.	Moulin Français m2	Diverses construct m2
			m2	Fed. k. s.			
1940	9.435	—	11.886	5 20 12	500	—	
1941	9.435	—	11.886	5 20 12	500	—	
1942	9.435	—	11.723	5 20 12	500	—	
1943	—	—	11.723	5 20 12	500	—	
1944	—	—	8.880	—	500	—	
1945	—	—	8.516	—	500	—	
1946	—	—	1.587	—	500	—	

Les renseignements contenus dans cette étude ont été puisés par la Banque Belge et Internationale en Egypte aux meilleures sources à sa disposition; elle décline, cependant, toute responsabilité quant à leur parfaite exactitude. Ils peuvent être reproduits avec indication de la source.

## BILANS COMPARÉS AU 31 DECEMBRE

	1943	1944	1945	1946
	(en livres égyptiennes)			
<b>ACTIF :</b>				
Terrains et propriétés	200.807	180.447	220.681	215.925
Installations: eau et élect.	29.727	27.202	28.043	24.710
Mobil. fournitures et stocks	7.149	13.092	14.832	36.016
Prêts hypothécaires	59.647	111.212	148.668	236.158
Débiteurs divers	11.937	14.171	16.182	28.883
Portefeuille-Titres	88.181	88.181	240.575	172.109(1)
Caisse et Banques	46.151	110.961	33.695	73.547
<b>PASSIF :</b>				
Capital-social	324.919	329.919	482.452	482.452
Rés. p. ventes de terrains	28.825	84.390	127.148	186.411
Rés. p. débiteurs douteux	2.047	2.047	2.047	2.620
Dividendes non réclamés	4.239	4.256	6.066	7.284
Créiteurs divers	27.859	60.544	38.665	43.756
Pertes et Profits	55.710	68.110	45.698	64.825
<b>Total du Bilan (un côté)</b>	<b>443.599</b>	<b>545.266</b>	<b>702.676</b>	<b>787.548</b>
Actif réalisable	146.269	213.313	290.452	274.539
Passif exigible	32.098	65.890	45.331	51.040
Fonds de roulement	114.171	147.413	245.121	223.499
Fonds propres	4.56: 1	3.2: 1	6.4: 1	5.4: 1

**Conseil d'Administration:** S.E. Hassan Mazloum Pacha, Président; Llewelyn A. Hugh-Jones, O.B.E. Vice-Président; Khalil Boulad; Henry S.V. Mosséri; Joseph Kfoury; Louis Van Damme; Henry F. Ayres et Rizkalla Homsy. Direction: Tom J. Dale, Directeur Général; Geoffrey Dale; Secrétaire; F.R. Parker; Agent à Londres; Censeurs: Russell & Co.

**Répartition des Bénéfices:** le montant des bénéfices nets, après déduction des sommes nécessaires à la constitution des réserves, amortissements et rémunération du Conseil d'Administration, revient intégralement aux actionnaires.

**Droit de Vote:** Une voix par chaque action détenue.

### Capital social:

autorisé: 500.000 act. ord. de £ 1 nom. (500.000) ... L.E. 487.500  
émis au 31.12.46 494.323 act. ord. de £ 1 nom. (494.823) ... L.E. 482.452

Le capital était, à l'origine, de £ 100.000. Il fut porté par augmentations de capital successives, en 1905 à £ 250.000; en 1907 à £ 324.250; et en 1926 à £ 333.250 et en 1945 à son chiffre actuel.

## RESULTATS DES DERNIERES ANNEES.

Exercices	Bénéfices bruts	Bénéfices nets	Report à nouveau	Dividendes aux actions
1937	30.285	12.439	13.538	8.241
1938	28.881	10.619	13.538	5.320
1939	31.361	13.084	14.716	3.688
1940	41.310	21.203	16.246	8.318
1941	40.656	22.298	19.495	11.121
1942	53.343	31.721	33.492	10.350
1943	66.903	45.360	46.655	9.055
1944	83.029	59.055	66.650	1.560
1945	72.226	44.238	44.534	1.164
1946	93.047	63.661	64.327	498

## COMPTES DE PROFITS ET PERTES AVEC REPARTITION DES BENEFICES COMPARÉS AU 31 DECEMBRE

	1943	1944	1945	1946
	(en livres égyptiennes)			
Intérêts	8.646	6.957	10.795	12.720
Loyers	11.672	13.935	14.763	13.337
Recettes diverses	46.585	62.137	46.668	66.990
Bénéfice brut	66.903	83.029	72.226	93.047
Frais généraux	10.759	11.904	14.627	13.697
Conseil d'Administration	1.706	2.067	2.178	2.393
Amortissements divers	5.583	5.347	5.539	6.019
Entretien, routes, éclair.	3.495	4.656	5.644	7.277
Bénéfice net	45.360	59.065	44.238	63.661
Report de l'exerc. précéd.	10.350	9.055	1.460	1.164
Solde distribuable	55.710	68.110	45.698	64.825
Dividende aux actions	46.655	66.650	44.534	64.327
Report à nouveau	9.055	1.460	1.164	498

(1) L.E. 25.000 Emprunt National 3 1/4 % 1963/73.  
£ 150.000 British 3 1/2 % War Loan



## CHRONIQUE FISCALE

# QU'EST-CE QU'ON ENTEND PAR "COMPTABILITÉ RÉGULIÈRE"

LA Cour d'Appel Mixte d'Alexandrie a rendu, le 26 avril 1947, l'arrêt, dont la teneur suit, en la cause entre le Gouvernement Egyptien (Administration des Impôts) et P... D..., commerçant hellène, demeurant à Zagazig :

Attendu que le Ministère des Finances (administration fiscale) a relevé appel du jugement rendu par le Tribunal de commerce mixte de Mansourah le 29 mai 1946 qui, ordonnant la jonction des deux affaires Nos 207/25/71° et 726/56/39°, après avoir rejeté l'exception quant aux bénéfices des années 1941 et 1942, et annulé la décision de la Commission d'estimation du 27 novembre 1945, a dit pour droit que les bénéfices du sieur P... D... pour les années 1941, 1942 et 1943 sont respectivement de L.E. 237,211 ms., L.E. 314,623 ms. et L.E. 357,838 ms. et que celui-ci est entièrement libéré de tous impôts ordinaires et additionnels sur les bénéfices commerciaux pour les années 1941, 1942 et 1943; et enfin a condamné l'administration à restituer au demandeur la somme de L.E. 425,473 ms. tout en faisant masse des frais avec mise de la moitié à charge de chaque partie, honoraires compensés.

Attendu qu'il n'est pas contesté qu'en ce qui concerne les exercices de 1941 et 1942, l'administration fiscale, après avoir examiné les comptes et justifications fournis par D..., a déterminé les bénéfices imposables en base de cette comptabilité et que celui-ci ayant accepté l'estimation ainsi faite, a acquitté l'impôt à lui réclamer de ce chef par le Fisc;

Qu'il s'ensuit que le Mâmour des Impôts n'avait plus le droit de saisir la Commission d'estimation, d'où le jugement entrepris doit être confirmé en tant qu'il a annulé l'estimation de la Commission du 27 novembre 1945 relative aux exercices 1941 et 1942.

Mais attendu quant à l'exercice 1943, qu'il résulte des pièces des dossiers et notamment du rapport du Mâmour des Impôts en date du 25 mai 1944 que celui-ci a rejeté les comptes et justifications y relatifs tels que fournis par le contribuable;

Qu'il s'ensuit que c'est dans l'exercice de ses pouvoirs que le Mâmour a soumis le différend à la Commission d'estimation.

Attendu que le jugement déferé, bien qu'il reconnait que pour l'année 1943, le Mâmour n'a point voulu déterminer les bénéfices en base des comptes et vérifications fournis mais qu'il les a rejetés et puis saisi la Commission, a néanmoins annulé l'estimation de la Commission, motifs pris que le Fisc ayant fixé les bénéfices des exercices 1941 et 1942 et perçu l'impôt en base des comptes, il ne pouvait pas les rejeter en 1943.

Attendu cependant que la Cour ne saurait se rallier à ce point de vue;

Qu'en effet le Mâmour tient le droit de rejeter les comptes en vertu de l'art. 47, et si, sans doute, il n'a pas le droit de ce faire arbitrairement, toutefois l'on ne saurait juger de la régularité du rejet des comptes que moyennant une mesure d'expertise à laquelle il faut procéder dans tous les cas.

Attendu que l'estimation de la Commission ayant été dûment notifiée au sieur D... conformément à l'art. 53 de la loi No. 14 de 1939 et celui-ci ayant formé son recours par devant le Tribunal de commerce dans le délai de 15 jours imparti par l'art. 54, il y a lieu dès lors de statuer sur le désaccord entre le contribuable et le Fisc, alors que D... qui soutient que l'estimation de la Commission est une exagérée, a toujours offert de le prouver, au besoin moyennant une expertise comptable.

Attendu qu'il convient de relever que D... avoue que ses livres ne sont pas cotés et paraphés conformément aux

dispositions du Code de Commerce mais soutient qu'ils sont autrement réguliers;

Qu'il est constant, à ce propos, que l'on entend par "comptabilité régulière" en matière fiscale, non seulement les comptes inscrits dans les livres prévus aux articles 11, 12 et 13 du Code de commerce, mais également aux déterminés par l'usage, à condition qu'ils soient tenus conformément aux systèmes reconnus et que les passations d'écritures soient, en règle générale, appuyées par des pièces comptables authentiques conservées de façon méthodique, assurant la possibilité de leur vérification.

Attendu qu'il échet donc, avant dire droit au fond, quant à l'exercice 1943, d'ordonner cette mesure d'instruction.

## PAR CES MOTIFS

Statuant publiquement et contradictoirement,

Ecartant toutes autres conclusions,

Le Ministère Public entendu,

Reçoit l'appel de l'Administration fiscale en la forme et le déclarant en partie mal fondé mais pour le surplus bien fondé.

Confirme le jugement dont appel en tant qu'il a joint les deux affaires et rejeté l'exception d'irrecevabilité de la première action et qu'il a annulé l'estimation de la Commission du 27 Novembre 1946, relative aux exercices 1941 et 1942.

Par contre l'infirme en tant qu'il l'a annulée pour l'année 1943, et partage les frais et honoraires;

Et statuant à nouveau:

Avant dire droit au fond sur l'impôt afférent à l'exercice 1943;

Nomme le sieur Sélim Amine El Haddad Bey, expert, avec mission de :

1. — examiner les livres et pièces justificatives de D...;

2. — dire si ces livres et pièces représentent la comptabilité d'un commerçant consciencieux et honnête et s'ils révèlent, notamment quant aux bénéfices, la véritable situation de D...;

3. — en tout cas, déterminer les bénéfices nets de D... pour l'exercice 1943 et ce après déduction des frais généraux et charges autorisés par la loi No. 14 de 1939;

Dit que le rapport d'expertise devra être déposé dans les deux mois du jour du retrait de la provision, au plus tard.

Dit qu'en cas d'empêchement de l'expert, il sera pourvu à son remplacement par ordonnance de Monsieur le Président, sur requête.

Et pour être statué sur le montant des bénéfices imposables à l'impôt sur les bénéfices commerciaux,

Renvoie cause et parties à l'audience du 8 Novembre 1947 pour plaider.

Réserve les dépens.

## ING. GABRIEL ROGOJAN

EXPERT EN MECANIQUE AUPRES DES TRIBUNAUX

Etablissement de tous projets pour la construction de

**COFFRES et CHAMBRES FORTES**  
POUR BANQUES ET SOCIÉTÉS

Vérification et remise à neuf de tout genre de coffre

3, RUE EL-CHEIKHIN - TEL. 52187 - LE CAIRE

# NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT

## Liban

### DECLARATIONS DE M. RIAD SOLH SUR LA SITUATION MONETAIRE ET ECONOMIQUE DU LIBAN ET DE LA SYRIE

Dans une récente déclaration, M. Riad Solh, Président du Conseil, a donné les détails suivants relatifs à la situation de la monnaie libano-syrienne et ses rapports avec le Bloc Sterling :

"La décision prise depuis près d'un an interdisant la libre convertibilité de la livre libano-syrienne en sterling est contraire à l'accord monétaire quadripartite de 1944 qui stipule qu'aucune modification ne doit être apportée à la liberté d'achat des devises sterling par les résidents en Syrie et au Liban sans consultation préalable avec les gouvernements de ces deux pays.

"Cette situation, contraire aux intérêts vitaux de nos deux pays, n'a pas manqué d'influer pour une grande part dans le maintien du niveau élevé des prix et du coût de la vie.

"De ce fait, la crise économique prend de jour en jour une tournure plus grave et le spectre du chômage s'étend sur tout le pays, menaçant de déclencher une émigration de grande envergure.

"A l'origine de cette situation, il faut prendre en considération ces mesures unilatérales prises dans des circonstances exceptionnelles et contraires aux intérêts du pays. Aujourd'hui, il est du devoir du Gouvernement de remédier à ce grave état de fait.

"Au cours de la guerre, nous avons mis notre monnaie à la disposition des autorités militaires franco-britanniques sans recourir à aucune garantie ni dépôts en contre-partie. Les dépenses britanniques ont été recouvertes progressivement par le placement de capitaux dans la zone sterling et l'importation de marchandises. Par contre, les dépenses françaises se sont accumulées et ont atteint à la fin de la guerre 25 milliards de francs. Le gouvernement français s'est engagé à rembourser cette dette soit par des exportations à destination de la Syrie et du Liban, soit en mettant à la disposition de ces deux pays une monnaie étrangère forte.

"Aucun de ces deux engagements n'a été tenu et la France ne nous a avancés des devises rares qu'en appliquant un régime de rationnement extrêmement rigoureux.

Voilà, conclut M. Riad Solh, la cause essentielle de la hausse du coût de la vie, de la gravité de la crise économique et du déséquilibre monétaire régnant en Syrie et au Liban".

### UNE DECLARATION DU MINISTRE DES FINANCES

M. Mohamed El-Abboud, Ministre des Finances, a fait d'autre part la déclaration suivante sur la question des devises rares :

"L'Office des Changes ne possède aucune prérogative pour retarder ou arrêter les livraisons de devises rares promises au Liban et à la Syrie. La seule fonction de cet organisme consiste à remettre à ces deux pays les allocations de devises mises à leur disposition par l'office international des changes.

"Les pourparlers à ce sujet se poursuivent avec les autorités françaises et j'espère qu'ils aboutiront bientôt à des résultats satisfaisants.

"Mais cela ne doit pas nous empêcher d'encourager dans toute la mesure du possible, nos exportations, car c'est là un des meilleurs moyens de se procurer des devises rares".

### L'ACCORD SUR LES PETROLES SEOUDITES A-T-IL ETE SIGNE?

Le journal "An-Nahar" à Beyrouth croit apprendre d'une source autorisée que l'accord sur les pétroles séoudites a été définitivement signé par la Syrie, le Liban et la Trans-Arabian Oil Co. Pour des raisons qui n'échappent à personne, la teneur de cet accord sera gardée secrète jusqu'après les élections syriennes fixées au 7 Juillet 1947.

Ce même journal annonce que le choix final des experts américains touchant le lieu d'aboutissement du pipeline séoudite est tombé sur l'embouchure du Litani, dans la région du Kassmieh, entre Tyr et Saïda.

En attendant, le matériel de la Trans-Arabian continue d'affluer dans le port de Beyrouth.

On estime que la compagnie aura besoin d'environ 40.000 ouvriers libanais et autant d'ouvriers syriens.

Ce personnel sera embauché pour une durée de deux ans à l'expiration de laquelle il sera réduit approximativement à 30.000 personnes (20.000 pour le Liban et 10.000 pour la Syrie).

### LE GOUVERNEMENT LIBANAIS SE PRONONCE EN FAVEUR DE LA PROROGATION DE LA CONVENTION DES INTERETS COMMUNS

Au cours de sa réunion tenue au Grand Sérail, le Conseil des Ministres a décidé la prorogation pour une nouvelle période de deux ans, de la Convention des Intérêts Communs, qui vient à expiration.

On sait qu'aux termes de cette Convention, chacune des deux parties intéressées doit se prononcer sur cette question avant le 30 Juin courant.

On présume que le Gouvernement syrien serait également favorable à cette prorogation.

### LES DEVISES RARES ET L'ENCOURAGEMENT DES EXPORTATIONS

Une importante conférence a groupé récemment les Ministres des Finances, de l'Economie Nationale et des Affaires Etrangères, ainsi que la plupart de leurs collaborateurs immédiats. La question des devises rares et les démarches à effectuer auprès des autorités françaises en vue d'une livraison rapide des allocations de devises réservées au Liban au titre de l'année 1947, ont constitué le principal de la réunion.

Il a été décidé par ailleurs d'encourager et d'augmenter les exportations de produits locaux, pour accroître nos ressources en devises rares.

L'exportation sur une grande échelle de l'huile d'olives contre de l'huile d'arachides est ainsi favorablement envisagée par les services compétents.

Une réglementation rationnelle de notre commerce extérieur

sera élaborée par un comité d'experts qui veillera à confier le soin de nos exportations à des sociétés commerciales et non à des organismes gouvernementaux.

Les résolutions de ce comité seront étudiées au cours de la prochaine rencontre libano-syrienne.

### AVIS AUX IMPORTATEURS

Le Ministère de l'Economie nationale publie le communiqué suivant :

"Le Ministère de l'Economie nationale rappelle aux commerçants qu'avant d'importer tout article susceptible d'être fourni par l'Agriculture nationale, il est tenu d'obtenir une autorisation de ce Ministère, lequel a pour règle générale de refuser l'importation de tout article que le pays produit en quantités pouvant suffire aux besoins de la consommation locale."

### LES BESOINS DU LIBAN EN ENGRAIS CHIMIQUES

Le Ministère de l'Agriculture a reçu du Comité Alimentaire de l'ONU une communication lui demandant d'adresser à cet organisme un rapport détaillé sur la production du Liban en engrais chimiques de toutes sortes, ses possibilités d'exportation et ses besoins annuels.

### LES PRIX DES DENREES ET DES ARTICLES DE LUXE

Les prix des principales denrées alimentaires de base poursuivent leur mouvement ascendant, tandis que ceux des articles de luxe se maintiennent à leur niveau élevé en dépit des arrivages assez considérables de marchandises étrangères.

## CAIRO MOTOR MARKET

Agents in Egypt.

For

# ŠKODA TATRA JAWA

13 et 15 Rue Dubreh

Tél. 47985



# Lettre de PALESTINE

Jérusalem, fin Juin.

## Impôt sur les revenus — sans réduction

«Ce sont surtout des dépenses de plus de LP 7.000.000 — un million de plus que l'année précédente — pour les services de sécurité et c'est le coût normal de la vie qui rendent impossible toute réduction de l'impôt sur les revenus en Palestine»: tel est un des points essentiels des déclarations que Mr. D.G. Stewart, Secrétaire des Finances du Gouvernement de Palestine, a faites à la radio, en commentant le premier budget qu'il ait eu pour tâche d'organiser dans ce pays.

«Jusqu'ici, les évaluations budgétaires», souligna-t-on officiellement à cette occasion, «n'ont pas encore été rendues publiques, en attendant qu'elles aient reçu l'approbation du Colonial Office et de la Trésorerie de Londres. Néanmoins, le Gouvernement de Palestine désire que l'opinion soit renseignée à la première occasion sur la situation financière, cette année... Pour réparer les ravages causés sous les présentes conditions et pour assurer la stabilité et le développement futur, la Palestine doit s'estimer heureuse si elle peut éviter des augmentations d'impôts.»

## Evaluation des recettes et dépenses

Les recettes sont estimées à LP 23.500.000, les dépenses, à plus de OP 24.500.000, ce qui fait juste un déficit de SP 1.000.000.

En dépit des conditions existantes, déclara Mr. Stewart, le budget de l'instruction publique est évalué à OP 380.000; celui de l'hygiène, à LP 300.000, celui des postes et télégraphes, à LP 429.000. Mais, d'autre part, de considérables dépenses seront nécessitées pour la réparation du dommage causé à la propriété par les activités terroristes, pour le dédommagement en cas de réquisitions, etc. Comme le sabotage du matériel roulant et des installations ferroviaires est toujours possible, il n'est pas envisagé pour le moment de remplacer le matériel vétuste.

Il faudra peut-être une somme de LP 600.000 pour les secours aux régions éprouvées par la sécheresse; LP 500.000 pour des améliorations à entreprendre au port de Haïfa et LP 200.000 pour le développement de l'aéroport de Lydda.

## «Pénurie aigüe de capitaux»

Faisant notamment allusion à certains phénomènes qui se manifestent dans le secteur économique juif de Palestine, le «Ha'aretz» de Tel-Aviv écrit que l'économie palestinienne «souffre maintenant d'une pénurie aigüe de capitaux. Les récentes importations de machines et de matière première ne répondent qu'à une partie de nos besoins, et la demande de capitaux est plus forte que jamais. Disponibilités bancaires, manifestement, ne signifient pas abondance de capitaux.»

L'état actuel du marché financier est indirectement dû, estime le journal, à la transition de l'économie de guerre à l'économie de paix. Le développement futur dépendra dans une large mesure de la solution qui va intervenir pour la question du sterling et aussi, cela va sans dire, de la situation politique générale.

Analysant les tendances antérieures du marché des capitaux, en Palestine, le «Ha'aretz» dit que selon toute évidence, «il n'y a aucun rapport entre la grande accumulation de capitaux produite par la prospérité des temps de guerre et la création de capitaux frais. L'extraordinaire accroissement de la monnaie en circulation et des dépôts en banque était bien le résultat de l'inévitable augmentation des avoirs en caisse, mais ne peut pas être considérée comme la preuve de bénéfices de guerre. Comme il était impossible de restaurer les stocks épuisés ou de renouveler les machines fatiguées — sans parler de l'achat de vêtements, de meubles ou d'ustensiles de cuisine — l'argent se déposait dans les banques et créait ainsi l'impression de nouveaux capitaux... Il est certain que ci-et-là, des industriels ont réalisés des profits substantiels pendant la guerre. Mais, d'autre part, les placements de nombreux petits capitalistes ont perdu la majeure partie du pouvoir d'achat qu'ils représentaient avant la guerre.»

Néanmoins, des capitaux frais se sont constitués, ces dernières années, dans les deux secteurs, arabe et juif, du pays. Une partie de ces capitaux ont contribué à rétablir dans une certaine mesure le bilan commercial de la Palestine, fortement déficitaire. Durant les trois dernières années, les importations palestiniennes de marchandises dépassèrent les exportations pour la somme d'approximativement LP 77.600.000. Dans la même période, les importations de capitaux s'élevèrent, au total, à LP 35.000.000

## Plans de nouvelles cités-jardins

L'union coopérative du bâtiment «Shikoun», qui est affiliée à l'Organisation syndicale «Histaderouth», a fêté ces jours-ci son vingt-cinquième anniversaire. Pendant cette période, elle a bâti 6.000 appartements pour quelque 25.000 personnes.

La plus récente création de «Shikoun» fut Kiriath-Avodah, colonie ouvrière près de Holon, au sud de Tel-Aviv. De nouveaux blocs d'habitation ouvrière suburbaine vont être construits par la même société non seulement dans la région de Tel-Aviv, mais aussi dans les banlieues de Jérusalem et de Haïfa. Partout, il est prévu que ces colonies deviendront par la suite de véritables cités-jardins. En outre, la société veille à ce que les appartements ne deviennent pas trop chers, au cas où les acheteurs les loueraient à d'autres personnes. Les frais de construction, il est vrai, ont beaucoup changé depuis les années d'avant la guerre. Jadis, il suffisait de verser un acompte de LP 60.— pour que la famille pût espérer la construction d'un logement par les soins de «Shikoun». Aujourd'hui, on demande un acompte de LP 600 pour un appartement de deux pièces à Jérusalem, et dans la banlieue est de Tel-Aviv, le montant est même de LP 1000 environ. Pour l'hypothèque, il faut compter environ LP 900 à Jérusalem, LP 700 à Tel-Aviv. Les loyers, par contre, ne s'élèvent qu'à L 8-9 par mois, frais d'amortissement compris.

## Un architecte qui a bâti plus de cent colonies

A propos des nouveaux plans de la «Shikoun», il convient de signaler brièvement une exposition fort intéressante que le Musée Bezalel de Jérusalem organise présentement et qui est consacrée à l'oeuvre de Richard Kaufmann. Cet architecte est originaire de Francfort-sur-le-main, mais vit déjà et travaille depuis 1920 en Palestine. Il a fait pour le Kéren Hayessod, l'exécutif colonisateur de l'Agence Juive, les plans de plus de cent colonies coopératives situées dans les régions les plus variées du pays et parmi lesquelles il suffit de mentionner Nahalal, Ain-Harod, Beth Alpha, Beth Yoseph ou Degania pour les caractériser. Toujours et partout, Kaufmann s'est efforcé d'allier au modernisme de ses conceptions le tact et le goût indispensables à qui désire bâtir dans le cadre d'un paysage aussi épique, aussi saturé de réminiscences que l'est le paysage palestinien. Et il faut dire que dans la plupart des cas, ses tentatives ont été couronnées de succès.

L'exposition comprend essentiellement des plans, des photos et maquettes. Les mérites du jubilaire — Richard Kaufmann vient de célébrer son soixantième anniversaire — sont décrits par Leo Hermann, du Kéren Hayessod, et le Dr. Fritz Schiff, du Musée Bezalel, dans une brochure parue avec l'ouverture de l'exposition.

## Sur les routes palestiniennes

Dans une brève allocution à la radio, Mr. Montague Brown, secrétaire-adjoint en chef du Gouvernement de Palestine, a indiqué que malgré le contrôle dont les importations de véhicules font encore l'objet, actuellement, le nombre de voitures automobiles circulant en Palestine atteint plus de 19.000, au lieu de 11.000 en mars 1945. Toutefois, bien que le nombre d'acheteurs éventuels reste considérable, le quota d'importation pour voitures doit se conformer aux devises disponibles et au nombre et à l'état des véhicules déjà utilisés dans le pays.

E.G.

# TEXTE OFFICIEL

## DE L'ACCORD FINANCIER ANGLO-EGYPTIEN

Texte français rétabli par la "REVUE D'EGYPTE ECONOMIQUE & FINANCIERE"

Le Gouvernement Royal d'Egypte et le Gouvernement du Royaume-Uni et de l'Irlande du Nord (ci-après désigné sous le nom du Gouvernement du Royaume-Uni), désireux de conclure un accord provisoire au sujet des crédits sterling de l'Egypte, ont convenu ce qui suit :

**CLAUSE 1.** — Les totaux des avoirs sterling détenus au 12 juillet 1947 à l'heure de la fermeture par chaque banque égyptienne et par chaque succursale en Egypte de toute autre banque (lesquelles seront ci-après désignées collectivement sous l'appellation de "banques en Egypte") seront déterminés et acceptés. A toutes fins utiles au sens de cette clause le terme "avoirs sterling" comprend :

a) Les comptes courants et les dépôts auprès des banques du Royaume-Uni (après déduction des comptes débiteurs);

b) Les sommes payables à vue ou sur les avis dans le Royaume-Uni et partout ailleurs.

c) Les avances libellées en sterling.

d) Les bons de la Trésorerie du Royaume-Uni.

e) Les effets de commerce ou autres en sterling.

f) Toutes valeurs mobilières en sterling.

g) Les avoirs sterling détenus comme couverture pour les émissions des billets de la National Bank of Egypt.

Le terme "avoirs sterling" ne comprend pas :

h) Les titres ou autres avoirs détenus pour compte de clients autres que les banques en Egypte;

i) Les avoirs sterling détenus par le bureau de Londres de la National Bank of Egypt pour le compte de ce bureau comme partie de ses propres engagements.

Du total des avoirs de chaque banque en Egypte comme ci-dessus établis, il sera déduit un montant égal aux avoirs sterling détenus par les banques du Royaume-Uni comme contrepartie des crédits documentaires consentis par elles et ce à la fermeture de ces mêmes banques le 30 juin 1947. La dite contrepartie sera déduite et transférée à de nouveaux comptes (ci-après dénommés compte catégorie No. 1) au nom de la banque titulaire en Egypte et auprès de banques dans le Royaume-Uni.

3. — Le choix des avoirs sterling à transférer aux comptes

egyptiens transférables" suivant le paragraphe 2) ainsi que les comptes des résidents d'Egypte ouverts auprès des banques du Royaume-Uni (autres que les banques représentées d'Egypte) existant à la date de l'entrée en vigueur de cet accord seront désignés par le terme "comptes égyptiens".

4. — Après déduction du montant spécifié dans le par. 2 de la présente clause, le restant des avoirs sterling de chaque banque en Egypte sera transféré à de nouveaux comptes (ci-après désignés par le terme "comptes catégorie No. 2") lesquels seront ouverts par la banque en Egypte auprès d'une ou de plusieurs banques dans le Royaume-Uni.

Ce transfert sera effectué immédiatement dans le cas des comptes-courants et des dépôts auprès des banques du Royaume-Uni. Dans le cas des autres comptes sterling le transfert sera effectué au moment et de la manière qui, d'après ce qui aura été convenu par les deux gouvernements, seront considérés comme les plus favorables.

5. — Les comptes No. 2 feront l'objet d'opérations conformes aux dispositions des paragraphes 5, 6 et 8 de l'annexe de cet accord et toute somme demeurant au crédit de ces comptes ne pourra être utilisée que dans les buts définis dans ces mêmes paragraphes.

5. — Le gouvernement du Royaume-Uni n'apportera pas de restrictions à la disponibilité de sterling se trouvant au crédit de tout compte égyptien en vue d'effectuer des paiements à des résidents de la zone sterling ou en vue du transfert à un compte égyptien transférable ou à un autre compte égyptien.

**CLAUSE 2.** — 1. Toute valeur sterling reçue à partir du 14 juillet 1947 par les banques en Egypte à l'occasion des transactions courantes ainsi que toute somme libérée des comptes catégorie No. 2 seront créditées aux comptes catégorie No. 1.

2. — Les comptes entrant dans la catégorie No. 1 des banques en Egypte qui pourront de temps à autre faire l'objet d'un accord spécifique entre le gouvernement du Royaume-Uni et le gouvernement royal égyptien seront désignés par l'expression "comptes égyptiens transférables".

3. — Le gouvernement du Royaume-Uni n'apportera pas de restrictions à la disponibilité des sterling se trouvant au crédit des "comptes égyptiens transférables" et ce soit dans

le but d'un paiement à faire à des résidents de la zone sterling soit dans le but d'opérer des paiements pour des transactions courantes dans n'importe quelle autre zone monétaire ou à un autre compte égyptien transférable ou à tout autre compte égyptien.

4. — Les comptes catégorie No. 1 de toutes les banques en Egypte (autres que les comptes désignés par l'expression "comptes de paiements à l'occasion des transactions courantes, de livres sterling dont disposent les personnes résidant hors d'Egypte, livres sterling qui pourraient être versées à un compte égyptien ou à un compte égyptien transférable.

b) à la libération des devises égyptiennes nécessaires pour régler des transactions courantes autorisées au profit de résidents de la zone sterling et ce à l'occasion de paiements à effectuer à l'intérieur de l'Egypte et pour tout achat de sterling.

**CLAUSE 3.** — Si le solde des comptes ouverts auprès des banques du Royaume-Uni le 14 juillet 1947 et détenus par des résidents d'Egypte autres que les banques en Egypte sont à un moment quelconque réquisitionnés par le gouvernement royal égyptien, ces soldes, dans la mesure où ils sont payés au gouvernement royal égyptien (soit directement soit par l'intermédiaire de la National Bank of Egypt ou d'autres agences) seront crédités aux comptes catégorie No. 2 de la National Bank of Egypt.

**CLAUSE 4.** — 1. Il sera libéré désormais du compte catégorie No. 2 de cette banque.

a) Lst. 8 millions, lesquelles ensemble avec les montants dont les avoirs sterling des résidents en Egypte ont été déduits en l'année 1947, c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur de cet accord, constitueront le total libéré pour l'année 1947.

b) L'équivalent de toutes parties des devises rares fournies par l'accord sur les dites devises entre le gouvernement du Royaume-Uni et le gouvernement du Royaume-Uni et le gouvernement royal égyptien et qui n'aurait pas été dépensé avant le 15 juillet 1947.

2. — Il sera également libéré du compte catégorie No. 2 de la National Bank of Egypt pour être transféré au compte catégorie No. 1 de cette banque au cours de la période allant du 14 juillet au 3 décembre 1947.

a) l'équivalent de toute somme payée après le 14 juillet par le gouvernement royal é-

gyptien au gouvernement du Royaume-Uni à valoir sur un compte égyptien ou un compte égyptien transférable.

i) au sujet des fournitures militaires achevées avant le 14 juillet 1947 et non payées avant cette date.

(ii) au sujet de l'équipement et du matériel en surplus ou des capitaux fixes actuellement en Egypte et cédés au gouvernement royal égyptien soit avant, soit après le 14 juillet, 1947 par le gouvernement du Royaume-Uni.

b) l'équivalent en sterling de toute somme réalisée par le gouvernement du Royaume-Uni en devise égyptienne après le 14 juillet 1947 par la vente du matériel et de l'équipement militaires en surplus actuellement en Egypte à d'autres que le gouvernement royal égyptien.

Les libérations définies dans les alinéas (a) et (c) de ce paragraphe seront effectuées au moment du paiement par le gouvernement royal égyptien. Les libérations définies dans l'alinéa (b) seront effectuées aussitôt que possible après la fin de chaque mois.

3. — D'autres sommes seront libérées du compte catégorie No. 2 de la National Bank of Egypt et transférées au compte catégorie No. 1 de cette banque pendant la période allant du 14 juillet au 31 décembre 1947 conformément aux alinéas 6 et 8 (b) de l'annexe de cet accord.

**CLAUSE 5.** — 1. A part les libérations prévues dans la classe VI de cet accord, une somme de 12 millions sera mise à la disposition du gouvernement royal égyptien comme fonds de roulement dans lequel ce gouvernement pourra puiser en cas de besoin pour faire face à toute pénurie provisoire des moyens de paiement de l'Egypte à l'étranger.

2. — En vue de constituer le susdit fonds de roulement, une somme de Lst. 12 millions sera transférée du compte catégorie No. 2 de la National Bank of Egypt au compte catégorie No. 1 de cette banque.

3. — Le niveau auquel le fonds de roulement prévu aux termes de cette clause a été maintenu pendant la durée de cet accord sera pris en considération lors des consultations mentionnées à l'article XI ci-dessus qui auront lieu à la lumière des données qui pourront être fournies par le gouvernement royal égyptien.

**CLAUSE 6.** — Le gouvernement royal égyptien n'apportera pas de restrictions:

a) à l'acceptation par les résidents d'Egypte, en règlement catégorie No. 1 conformément au paragraphe 2 de cet article, appartenant à la banque qui détient les avoirs.

**CLAUSE 7.** — Les mouvements de capitaux de l'Egypte vers la zone sterling et vice-versa, ainsi qu'il pourrait être convenu entre les deux gouvernements, et autorisés par les règlements du Contrôle des Changes de l'un des deux pays intéressés, seront soumis aux dispositions des paragraphes 7 et 8 de l'annexe de cet accord.

**CLAUSE 8.** — Aussi souvent que cela sera nécessaire, les deux gouvernements se consulteront en vue d'assurer la bonne exécution de cet accord.

**CLAUSE 9.** — L'annexe ci-jointe fera partie intégrante du présent accord.

**CLAUSE 10.** — Pour les besoins du présent accord:

a) l'expression "zone sterling" aura le sens qui lui est attribuée quelquefois par les règlements du Contrôle des Changes en vigueur dans le Royaume-Uni. Elle ne comprend pas l'Egypte. Après l'entrée en vigueur dans le Royaume-Uni de la loi de 1947 sur le Contrôle des Changes, l'expression "zone sterling", partout où elle est utilisée dans le présent accord, sera remplacée par l'expression "territoires désignés", laquelle aura le sens défini de temps à autre dans la loi de 1947 sur le Contrôle des Changes susmentionnée.

b) l'expression "paiements pour les transactions courantes" aura le même sens que celui qui lui est donné dans l'article XIX (i) de l'accord du Fonds Monétaire International.

c) les expressions "résidents d'Egypte" et "résidents de la zone sterling" auront le sens désignés dans certains passages des règlements du Contrôle des Changes en vigueur dans le Royaume-Uni et en Egypte.

**CLAUSE 11.** — Le présent accord entrera en vigueur le 14 juillet 1947. Il viendra à échéance le 31 décembre 1947. Les deux gouvernements se consulteront avant l'échéance de cet accord en vue soit de le proroger, soit de le remplacer par un autre.

En foi de quoi, les plénipotentiaires soussignés étant dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé cet accord et y ont apposé leurs sceaux:

Fait à Londres ce 13e jour de juin 1947, en double exemplaire.

Pour le gouvernement royal d'Egypte: (signature)

Pour le gouvernement du Royaume-Uni: (signature)

**ANNEXE**

1. — (a) Les paiements commerciaux et financiers entre résidents d'Egypte et résidents de la zone sterling seront effectués en livres sterling ou égyptiennes selon la coutume établie.

(b) Tous les autres paiements exprimés en des devises autres que les sterling qui doivent nécessairement être réglés, en sterling, devront être convertis et réglés en sterling sur la base des taux officiels de Londres.

2. — Le gouvernement royal égyptien prendra les mesures nécessaires pour assurer que les taux d'achats et de vente du sterling et des dollars américains seront en rapport mutuels suivant le taux moyen de la Banque d'Angleterre pour le dollar américain.

3. — Tous les paiements en sterling à des résidents d'Egypte que des résidents de la zone sterling ou de l'extérieur de la zone sterling sont autorisés à effectuer en Egypte en vertu des règlements du Contrôle des Changes en vigueur dans le Royaume-Uni seront versés à des comptes égyptiens ou à des comptes égyptiens transférables.

4. — Le gouvernement royal égyptien prendra les mesures nécessaires pour que les résidents d'Egypte reçoivent les devises sterling contre paiement en livres égyptiennes en vue d'effectuer tous les paiements que ces résidents seraient autorisés à faire à des résidents de la zone sterling en vertu du règlement du Contrôle des Changes en vigueur en Egypte, de temps à autre.

**COMPTES CATEGORIE No. 2**

5. — (a) Les comptes No. 2 mentionnés dans la clause 1 de l'accord comprendront les crédits suivants:

(i) les avoirs sterling mentionnés dans la clause 1;

(ii) les transferts d'autres comptes No. 2.

(iii) Toute somme payée au gouvernement royal égyptien par le gouvernement du Royaume-Uni à partir du 14 juillet 1947 en règlement des services rendus aux forces du Royaume-Uni avant le 14 juillet 1947.

(iv) Les produits provenant de la réalisation ou de l'échéance d'investissements effectués suivant les usages avec les fonds appartenant au compte catégorie No. 2.

(v) Les transferts de comptes No. 1 conformément au paragraphe 8 (a) de cette annexe.

(vi) Tout autre transfert qui pourrait faire l'objet d'un accord entre les deux gouvernements.

(b) Les comptes No. 2 seront débités.

(i) Des sommes libérées conformément à la clause IV de l'accord.

(ii) Des transferts à d'autres comptes No. 2.

(iii) Des transferts à des comptes No. 1 conformément au paragraphe 8 (b) de cette annexe.

(iv) Des paiements au sujet des placements faits conformément aux usages établis.

(v) De tout autre transfert qui pourrait être convenu entre les deux gouvernements.

**LIBERATIONS SPECIALES**

6. — Les transferts suivants peuvent être également effectués

des comptes No. 2 aux comptes No. 1 comme prévu par le paragraphe 3, clause IV de l'accord.

a) L'équivalent de toute somme payée par des banques en Egypte en devises autres que les livres égyptiennes à des personnes résidant hors d'Egypte, en règlement de coupons en retard ou de titres amortis de la dette publique égyptienne qui n'ont pas été payés en raison des mesures de guerre ou à cause de l'interruption des communications dues à la guerre.

b) L'équivalent de toute somme payée par des banques en Egypte en devises autres que les livres égyptiennes à des personnes résidant hors d'Egypte, en règlement de coupons en retard ou de titres amortis d'entreprises égyptiennes qui n'auraient pas été avant le 14 juillet 1947 en raison des mesures de guerre ou de l'interruption des communications dues à la guerre. Avant d'adresser toute réclamation au sujet de ces fonds à libérer, le gouvernement royal égyptien soumettra une liste des valeurs au sujet desquelles des réclamations pourraient être faites.

**MUOVEMENT DE CAPITAUX**

7. — Tous transferts de capitaux de la zone sterling en Egypte ou vice-versa qui seraient autorisés par un accord entre les deux gouvernements seront soumis, à moins qu'il n'en soit convenu autrement, aux dispositions du paragraphe 8 de cet annexe. A cette fin, les deux gouvernements prendront leurs dispositions pour qu'à des intervalles de trois mois au maximum, le mouvement du capital net de la zone sterling vers l'Egypte et vice-versa soit statistiquement déterminé.

8. — (a) Si le mouvement net ainsi de capitaux déterminés indique un afflux de la zone sterling vers l'Egypte, la National Bank of Egypt, sur la demande de la Banque d'Angleterre, transférera un montant équivalent de son compte No. 1 à son compte No. 2 à la Banque d'Angleterre.

(b) Si le mouvement net ainsi déterminé indique au con-

traire un afflux de capitaux de l'Egypte vers la zone sterling, la Banque d'Angleterre, sur la demande de la National Bank of Egypt, transférera un montant équivalent de son compte No. 2 de la National Bank of Egypt à la Banque d'Angleterre à son compte No. 1.

**COMPTES DE LA ZONE STERLING EN EGYPTE**

9. — (a) Les comptes des résidents de la zone sterling existant en Egypte seront redésignés, par l'expression "compte de la zone sterling". De nouveaux comptes du même genre seront octroyés par le Contrôle des Changes égyptien suivant chaque cas particulier.

(b) Ces comptes peuvent être crédités:

(i) Des produits en livres égyptiennes provenant des transferts de comptes égyptiens ou de comptes égyptiens transférables.

(ii) des paiements faits par les résidents en Egypte avec l'approbation du Contrôle des Changes égyptien.

(c) Ces comptes peuvent être débités:

(i) Des paiements faits à des résidents d'Egypte (dont ceux pour les exportations d'Egypte).

(ii) Des paiements faits à des résidents de la zone sterling.

**AUTRES DISPOSITIONS**

10. — Le gouvernement royal égyptien n'apportera pas de restrictions au paiement ou à la réception de livres sterling par des résidents du Soudan. Les deux gouvernements prendront leurs dispositions pour déterminer à des intervalles convenus les entrées ou les sorties nettes par l'Egypte sur le compte des résidents du Soudan. Les deux gouvernements effectueront un rajustement compensateur du compte No. 1 au compte No. 2 de la National Bank of Egypt à la Banque d'Angleterre dans le cas de rentrées nettes et du compte No. 2 au compte No. 1 dans le cas de sorties nettes.

11. — Les deux gouvernements conviennent de se tenir



mutuellement au courant de toutes les questions affectant leurs Contrôles des Changes respectifs.

12. — Dans la mesure où les pouvoirs seront délégués par le Royaume-Uni à la Banque d'Angleterre, d'une part, et par le

gouvernement royal égyptien à la National Bank of Egypt, d'autre part, la Banque d'Angleterre et la National Bank of Egypt seront les agents des gouvernements respectifs pour l'exécution du présent accord.

g) Les paiements pour les services postaux, télégraphiques et téléphoniques.

h) Les pensions et pensions alimentaires.

i) Les taxes scolaires, les frais de souscription et les cotisations des membres.

j) Les primes d'assurances autres que pour les assurances vie; les polices d'assurance qui viennent à échéance.

3) Je serais heureux de plus de recevoir votre confirmation de l'interprétation du gouvernement royal égyptien suivant laquelle la liste du paragraphe 2 de cette lettre n'est pas nécessairement restrictive et que d'autres paiements, en cas d'accord mutuel, seront considérés comme paiements pour les transactions courantes.

4) Le vœu du gouvernement royal égyptien serait que bonne note soit prise que, en supplément de la liste citée au paragraphe 2, d'autres paiements pourraient être considérés comme transférables, en particulier il est dans la pratique actuelle du contrôle égyptien des changes d'autoriser les transferts de:

a) Frais de voyage raisonnables.

b) Les sommes provenant de re-payements normaux de capi-

taux et de primes d'assurances pour la vie dans certains cas.

5) Le gouvernement royal égyptien désire que bonne note soit prise qu'il entend que les frais effectués en Egypte par les autorités militaires du Royaume-Uni, sauf clauses différentes de l'accord, soient considérés comme pouvant être portés au crédit des Comptes Egyptiens Transférables.

6) Je serais heureux que vous me confirmiez que les interprétations du paragraphe précédent s'accordent avec celles du gouvernement de Sa Majesté britannique.

(signé): Amr pacha.

\*\*

Les comptes établis en Egypte par les non-résidents

Le 30 Juin 1947.

Monsieur le Chancelier,

En me référant à l'accord signé aujourd'hui 30 juin 1947 je voudrais que bonne note soit prise que la délégation égyptienne a soulevé au cours des négociations la question des balances des divers comptes établis en Egypte par des "non-résidents". selon les règles de la Zone Sterling, balances dont le total dépassait à la fin de mars 1947 la somme de Lstg. 5.000.000.

## Correspondance échangée

La lettre du Chancelier de l'Echiquier

Mon cher ambassadeur,

Le 30 juin 1947.

Je suis heureux que nous ayons signé aujourd'hui, au nom de nos gouvernements respectifs, un accord provisoire concernant les créances sterling égyptiennes jusqu'à la fin de cette année.

Ceci n'est qu'un arrangement temporaire et quand viendra le moment de conclure un accord plus complet s'étendant sur une plus longue période, accord que je suis heureux de conclure le plus tôt possible, il se trouvera alors d'autres questions qui devront être réglées entre nous.

J'ai clairement défini l'attitude du Royaume-Uni en ce qui concerne un ajustement de ces lourdes dettes qui pèsent sur nous et qui sont le résultat de la guerre. Je soulèverai de nouveau cette question au moment opportun. Pour le moment, je réserve mon point de vue là-dessus.

Ceci dit, je désire vous exprimer ma satisfaction personnelle pour le résultat des durs labours de nos deux délégations. Ces arrangements, bien que provisoires, ont été librement négociés entre nos deux pays et font, je pense, honneur aux deux parties.

J'espère qu'en ce faisant nous ouvrons une ère nouvelle et heureuse dans le chapitre de la longue histoire des relations économiques et financières entre l'Egypte et le Royaume-Uni.

Sincèrement vôtre

Signé: (Hugh Dalton).

S.E. Abdel Fattah Amr pachâ,  
etc., etc., etc.

\*\*

La lettre de S.E. Abdel Fattah Amr pacha

Le 30 juin 1947.

Mon cher Chancelier,

Je vous remercie pour votre lettre datée d'aujourd'hui. Je suis aussi heureux que vous de l'issue des négociations entre les délégations représentant le gouvernement du Royaume-Uni et le gouvernement égyptien concernant les accords provisoires sur les crédits sterling égyptiens.

Pour sa part, le gouvernement égyptien demeure convaincu qu'il n'y a aucun motif en droit, en équité ou simplement en matière politique pour réduire les crédits sterling de l'Egypte.

Je voudrais préciser que, vu le caractère purement provisoire de l'accord, nous n'avons pas estimé nécessaire d'insister à l'étape actuelle sur un règlement des questions de grande importance relatives à un règlement des créances, pour une plus longue période que celle acceptée dans l'accord actuel. Je réserve, par conséquent, le droit pour mon gouvernement de soulever ces questions lorsque les discussions reprendront aussitôt, que possible.

Je formule les mêmes souhaits que vous en ce qui concerne la portée que pourrait avoir l'issue des négociations sur les relations économiques et financières entre nos deux pays.

Sincèrement vôtre

(Signé)

Abdel Fattah Amr pacha.

L'Honorable Hugh Dalton,  
M.P., P.C.

Chancelier de l'Echiquier,  
Londres.

\*\*

Le sens de l'expression "transactions courantes"

Le 30 Juin 1947.

Monsieur le Chancelier,

En me référant à l'article II de l'accord signé aujourd'hui, j'ai reçu des instructions de vous informer que le gouvernement royal égyptien a l'intention de prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les paiements de la zone sterling par le débit des Comptes Egyptiens Transférables soient limités aux paiements pour les transactions courantes.

2) Il est également dans l'intention du gouvernement royal égyptien, durant la validité de l'accord et en vue d'assurer un contrôle des changes en Egypte, que l'expression "paiements pour les transactions courantes" contenue dans la clause No. 3 de l'article mentionné ci-dessus couvre tous les paiements approuvés des catégories suivantes de transactions:

a) Recettes des exportations et paiements pour les importations autorisées.

b) Recettes provenant de coupons, dividendes, rentes et profits.

c) Frais de transport, maritime ou aérien, et taxes portuaires ou de transit sur le Canal.

d) Les droits sur les films.

e) Les droits, les frais de patente, et autres paiements commerciaux ou bénéfiques professionnels.

f) Les paiements pour les services diplomatiques ou consulaires.



PHILIPS TL  
LAMPES FLUORESCENTES  
La nouvelle lumière!  
AGENT EXCLUSIF: GIACOMO COHENCA FILS SAE  
LE-CAIRE-ALEXANDRIE-PORT-SAID

En raison du fait que les rentrées égyptiennes des transactions courantes seront déduites de toutes sommes qui pourraient être débitées de ces comptes comme paiements pour des exportations d'Egypte ou comme transferts directs en devises étrangères aux bénéficiaires respectifs, le Gouvernement Royal Egyptien propose que les comptes des non-résidents soient analysés. S'il est établi qu'une balance découle d'un transfert du Royaume-Uni, ou représente un paiement en devises raves non encore réclamées par le Contrôle du Royaume-Uni, la chose sera communiquée au gouvernement de Sa Majesté Britannique et, à condition qu'il soit d'accord sur les faits, le Gouvernement Royal Egyptien propose que chaque fois qu'un débit est porté à une telle balance, une somme correspondante soit libérée du Compte No. 2 au Compte No. 1 de la National Bank of Egypte. Je vous serai obligé de me confirmer votre accord sur cette proposition.

(signé): Abdel Fattah Amr.

### LES SOMMES INVESTIES EN STERLING POUR LE COMPTE DE FONDS D'AMORTISSEMENT DES EMPRUNTS NATIONAUX

Monsieur le Chancelier,

A l'occasion de la signature de l'accord sur les balances sterling en Egypte, le Gouvernement Royal Egyptien désire que bonne note soit prise de sa réserve que toute somme actuellement investie en valeurs sterling pour le compte de fonds d'amortissement des emprunts nationaux égyptiens soit l'objet d'une considération spéciale.

Le Gouvernement Royal Egyptien est assuré qu'en raison du but assigné à ces valeurs, le Gouvernement de Sa Majesté cherchera le moyen de permettre la vente de telles de ces valeurs et le transfert en Egypte du revenu de la vente, de temps en temps, suivant les nécessités, en vue de l'amortissement des emprunts nationaux égyptiens.

(signé): Abdel Fattah Amr.

## POUR COMPRENDRE L'ACCORD ANGLO-EGYPTIEN SUR LES CREDITS STERLING CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES

(suite de la page 6)

la livre égyptienne. Il n'en demeure pas moins que l'on peut se demander comment la parité de P.T. 97,5 pour 1 Lst. pourra être maintenue étant donné la valeur du dollar et le volume de la circulation fiduciaire en Egypte. Nous ne sommes pas les seuls à nous poser cette question. La liaison entre la livre égyptienne et la livre sterling subsiste encore mais nous pourrions assister à une modification de la parité que nous connaissons. Cela est d'une très grande portée pour l'avenir pour peu que nous n'y prenions pas garde. Nos principales difficultés financières avec l'Angleterre ont pour origine l'inflation monétaire née de la guerre. Nos prix intérieurs ont atteint des niveaux sans aucun rapport avec les prix maintenus en Grande-Bretagne, il y avait là une anomalie certaine et pleine de conséquences étant donné le rapport étroit entre les monnaies des deux pays qui exigeaient un certain parallélisme entre le niveau général des prix dans les deux pays.

### LES REPERCUSSIONS COMMERCIALES

Quelle sera la conséquence du nouvel accord sur notre activité commerciale ? Assisterons-nous à une plus grande hausse de nos prix intérieurs ? Pourrions-nous combler le déficit de notre balance commerciale ?

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que nos importations vont diminuer dans quelques mois et que les prix intérieurs auront tendance à hausser avant une raréfaction quelconque des marchandises. C'est ce que laissait entendre l'autre jour, Mamdouh Bey Riaz, Ministre du Commerce et de l'Industrie, en demandant la collaboration du public dans la lutte contre la hausse des prix. Une conséquence heureuse pourtant : notre industrie pourra développer sa production ; souhaitons que cela se fasse dans des conditions vraiment économiques. Mais saurons-nous en même temps éviter la tentation d'utiliser sans fantaisie les sommes que le nouvel accord met à notre disposition pour combler le déficit de notre balance commerciale ?

Le montant exact de ces montants n'a pas pu être bien déterminé par l'accord. A part les intérêts des comptes bloqués les dépenses des forces britanniques en Egypte viennent s'ajouter au huit millions librement convertibles et l'on sait que les frais d'évacuation des forces britanniques peuvent être assez considérables. Quoi qu'il en soit, la somme de 8 millions de livres semble suffisante pour couvrir le déficit d'une période de moins de six mois, d'ailleurs il faut dire que dans certains milieux l'on ne s'attendait pas à recevoir plus de 6 millions. Mais quel est le déficit exact de notre balance commerciale ? Dans son article déjà cité, M. Craig, ancien commissaire des Douanes, pense que les 30 millions de déficit attribués à notre balance commerciale ne correspondent pas à la réalité qui révélerait un déficit inférieur. Rappelons à ce sujet que la Grande-Bretagne, qui a un déficit commercial autrement important que celui de l'Egypte s'est constituée, grâce aux mines d'or de l'Empire, d'importantes réserves de ce métal. Cela lui sera extrêmement utile avec le fonctionnement du Fonds Monétaire International et contribuera à lui valoir le respect de ses créanciers. Peut-on comparer les réserves de coton de l'Egypte aux réserves d'or de l'Angleterre ? Dans l'état actuel de l'offre et de la demande mondiale de coton, les stocks en coton de l'Egypte constituent une réserve précieuse qu'elle ne liquidera pas sans en tirer le maximum de profit contrairement à la suggestion de l'éditorial de l'Egyptian Gazette du 3 juillet qui termine l'exposé de son point de vue sur l'accord financier anglo-égyptien suggérant avec légèreté que le Gouvernement devrait accorder des subsides à l'exportation du coton afin de liquider rapidement les stocks actuels. Ce point nous paraît important : une politique d'exportation ne doit pas s'attacher à la valeur nominale des exportations mais tenir compte de la valeur intrinsèque des produits donnés conformément aux termes d'échanges réels des marchandises. En tenant compte de cette observation, il faut conclure que l'Egypte pourrait subir autant de pertes en restreignant certaines importations qu'en intensifiant d'une certaine manière son commerce d'exportation quelle que soit la situation financière créée par l'Accord financier anglo-égyptien.

RENE DEBONO.

## COMMUNIQUÉ OFFICIEL INTERPRÉTANT L'ACCORD

L'accord financier anglo-égyptien qui est un accord provisoire, assure, entre autres la libération des crédits sterling de :

A) Les paiements dus par l'Egypte en vertu d'engagements antérieurs à juillet 1947.

Ces paiements comprennent :

1) Toutes les sommes dues par le gouvernement égyptien pour les achats de matériel militaire fourni par le Royaume-Uni.

2) Les sommes dues en vertu d'engagements contractés par des individus ou des compagnies et pour lesquelles des crédits confirmés ont été ouverts mais des paiements n'ont pas encore été effectués.

B) Les prix de matériel britannique en surplus.

C) Les paiements à des résidents dans des pays occupés durant la guerre, en vertu de coupons déjà échus ou de titres amortis de la Dette Nationale Egyptienne.

D) Les paiements à des résidents hors d'Egypte en vertu de coupons déjà échus ou de titres amortis de Compagnies Egyptiennes, dans les cas où les paiements n'ont pas été effectués par suite de mesures dues à la guerre.

E) La somme de Lst. 8.000.000 (huit millions de livres sterling) payables par le gouvernement britannique en sterling conver-

tibles en n'importe quelle autre monnaie. Cette somme, ajoutée aux recettes fournies par les exportations égyptiennes, visibles ou invisibles, serait utilisée pour faire face aux paiements de l'Egypte durant la période allant du 15 juillet au 31 décembre 1947.

L'accord traite également des points suivants :

A) Les dépenses des forces britanniques en Egypte après le 15 juillet 1947 seront payées en sterling convertibles en n'importe quelle autre monnaie.

B) Les intérêts sur les crédits restants seront acquittés de la même manière.

C) La partie des devises rares revenant à l'Egypte, et qui n'aurait pas été utilisée avant le 15 juillet 1947, sera réservée à l'Egypte.

D) Une somme de douze millions de livres sterling a été mise à la disposition de l'Egypte à titre de balance de roulement d'où le gouvernement égyptien pourrait puiser jusqu'à la fin de l'année pour faire face aux pénuries provisoires de monnaies étrangères.

L'accord a également réglé certains points techniques afin de faciliter les transferts entre la zone sterling et l'Egypte qui n'est plus incluse dans cette zone.

# UNE IMPORTANTE ETAPE VERS LE REDRESSEMENT

## LA FOIRE DES INDUSTRIES BRITANNIQUES, SES RÉALISATIONS ET SES LEÇONS

par OSWALD DUTCH

**S**ELON les chiffres officiels, le nombre des acheteurs venus des pays d'outre-mer pour visiter la Foire des Industries britanniques (qui a fermé ses portes le 16 mai) s'est élevé à 16.710, contre 6.287 pour la foire précédente de 1939.

Les commandes placées furent considérables et représentèrent une valeur totale de plusieurs millions de livres sterling. Mais les visiteurs n'étaient pas tous uniquement des acheteurs un grand nombre d'entre eux était venu pour étudier sur place la situation en Angleterre ainsi que les possibilités commerciales, tout en plaçant des commandes d'une façon ou d'une autre.

En faisant le bilan, succès ou échec, d'une grande exposition industrielle telle que la Foire des Industries Britanniques, il faut tenir compte de trois points différents:

1) La portée économique d'une telle exposition dans le pays qui l'organise.

2) Les fabricants et les maisons d'exportation qui exposent.

3) Les visiteurs venus de pays d'outre-mer pour visiter l'exposition.

Du point de vue de l'économie britannique, la Foire fut certainement un grand succès. Près de 17.000 visiteurs étrangers en 11 jours représentent, sous la rubrique "Tourisme", une recette exceptionnelle dans la balance des paiements. En outre, ces visiteurs seront à l'étranger un instrument de propagande car, ainsi qu'on en a la conviction en Angleterre, ils acquièrent, lors de leur séjour, une impression exacte et des plus favorables de la capacité de production du pays.

### Au-delà de toute attente

Les personnes interviewées au cours des derniers jours de la Foire furent unanimes à déclarer que les résultats dépassèrent toutes les prévisions. Dans de nombreux cas, d'importantes relations personnelles s'établirent avec les visiteurs d'outre-mer. Des renseignements précieux furent obtenus au sujet des désirs, des besoins, des conditions concernant les paiements, de la concurrence des autres pays. Des commandes considérables furent placées, certaines d'entre elles s'élevant à plus de 100.000 livres sterling, d'autres dépassent même la valeur de 1.000.000 de livres sterling.

Un grand nombre d'exposants — il y en avait plus de 3.000 — n'eut, au cours des récentes années, que très peu l'occasion d'étudier la situation des marchés extérieurs; en moins de deux semaines, ils obtinrent, par les remarques des visiteurs, les questions posées, la comparaison des prix, des renseignements précieux sur les besoins mondiaux actuels. Ils apprirent ce que les divers pays sont prêts à payer et jusqu'à quel point les marchandises anglaises peuvent s'imposer sur les marchés d'outre-mer et lutter contre la concurrence étrangère. Dans la plupart des cas, on peut dire que les marchandises anglaises peuvent rivaliser, mais les fabricants se rendirent compte qu'ils doivent, pour certains produits, réduire dans la plus grande mesure possible leurs prix de vente et étudier soigneusement des ins, types et même choix des matières afin de les adapter aux marchés étrangers et de s'ouvrir des débouchés. Ils apprirent surtout que les clients hésitent généralement à placer des ordres pour livraisons à long terme, pour la simple raison que les acheteurs s'attendent à une réduction des prix au cours des prochains mois ou des prochaines années, c'est-à-dire lorsque les marchandises seront plus abondantes sur les marchés.

En ce qui concerne le troisième point, les visiteurs étrangers, l'impression fut excellente. Il y eut quelques critiques, notamment au sujet des hôtels, des repas et de la compréhension insuffisante des usages internationaux, mais, en général, il ne s'agissait que de faits insignifiants et exceptionnels. Tous les visiteurs furent étonnés de la quantité, la qualité et la solidité des produits présentés; ils purent voir d'eux-mêmes que l'Angleterre est restée fidèle à sa devise longuement établie de n'offrir que des marchandises de premier ordre. Ils furent, par contre, quelque peu déçus que seuls quelques-uns des produits peuvent être livrés immédiatement; néanmoins, ils furent heureux de placer des commandes chaque fois que les dates de livraison n'étaient pas trop éloignées.

### Sous un nouveau jour

Lorsqu'il fallait attendre un an, ou plus, ils étaient saufs en ce qui concerne l'outillage d'usine, prudents et réservés. La plu-

part des visiteurs d'outre-mer étaient persuadés qu'au cours des prochaines années les prix n'auront plus tendance à monter mais, au contraire, à baisser car les marchandises ne tarderont pas à inonder les marchés mondiaux. Certains déclarèrent que les produits anglais concurrenceront toujours les autres produits si les prix étaient non pas augmentés, mais réduits. Cette opinion ne peut pas s'appliquer à un certain nombre de produits d'une fabrication hautement spécialisée et qui n'ont rien à craindre de la concurrence; cela est d'autant plus vrai que ces produits étaient recherchés même quand ils étaient concurrencés par la fabrication en séries.

Ainsi, faisant le bilan de toutes ces impressions, la Foire des Industries Britanniques de 1947 représente non seulement un pas important vers la reprise normale des relations commerciales avec l'étranger, mais aussi une période préliminaire de tâtonnement qui permet de tirer des conclusions jusqu'alors insoupçonnées. Les visiteurs étrangers purent voir d'eux-mêmes la variété et la bonne qualité des produits anglais; ce fut pour eux une révélation réelle qui réduit à néant les différents rapports du prétendu déclin économique de l'Angleterre. De leur côté, les fabricants anglais eurent l'occasion d'entrevoir les marchés d'exportation sous un jour entièrement nouveau.

Pour résumer, on peut dire, non sans raisons, que la Foire des Industries Britanniques de 1947 fut, en ce qui concerne les trois points, un véritable succès qui non seulement justifie l'organisation des foires futures, mais assure aussi, dans un avenir l'Angleterre.

*Assurances*

*sur la vie*

# L'UNION-VIE

LE CAIRE: 7, Rue Fouad 1er

ALEXANDRIE: 2, Rue Debbané



# LA PAGE ITALIENNE

## Le plan Marshall vu d'Italie

"Le plan Marshall inspiré par un idéal véritablement supérieur et qui écarte tout pré-concept de blocs hostiles et d'opportunisme militaire" a déclaré le Comte Sforza au Parlement italien "est le premier rayon de soleil qui, après tant d'années, brille sur le monde". Comme on le voit le plan Marshall a été accueilli très favorablement en Italie, le gouvernement italien le considère en effet comme le fait le plus important, autant du point de vue politique qu'économique qui se soit vérifié depuis ces dernières années car il a pour base ces conceptions de coopération européenne et d'intégration économique qui sont les fondements de la politique du gouvernement de Rome et qui se manifestent dans les accords bilatéraux conclus récemment avec de nombreux pays.

Le plan Marshall a pour but d'éviter en Europe cette concurrence nocive qui a pour résultante la dispersion des efforts. Son application évitera à un pays de produire des marchandises qu'un autre peut produire à un coût moins élevé, et harmonisera la production européenne de façon à ce que l'on puisse grâce à la spécialisation de chacun, réaliser une véritable baisse du coût de la vie.

D'après les déclarations officielles, l'Italie souscrit entièrement à cet idéal européen et fera tous ses efforts pour sa réussite. Sur le plan matériel elle peut fournir certaines matières premières comme le soufre et le mercure et surtout, fait excessivement important par ces temps de pénurie de main d'œuvre, d'importants contingents d'ouvriers.

## Les pétroles du Moyen-Orient seraient raffinés en Italie

Les gisements de pétrole du Moyen-Orient sont évalués par les experts de 26 à 150 milliards de barils.

Les Sociétés Concessionnaires sont: en Iran, l'Anglo Iranian Oilfields Coy. en Irak la Iraq Petroleum Co., et en Arabie Séoudite l'Arabian American Oil Co. Ces temps derniers, toutes ces sociétés ont coordonné leur politique d'exploitation dans le but d'augmenter, dans un laps de temps relativement court, leur production d'au moins 250 pour cent.

Le problème principal qui est celui du transport, sera résolu par la construction et la pose d'une nouvelle série de pipe lines d'une longueur de plusieurs milliers de kilomètres et qui amènent le pétrole depuis

les puits, jusqu'au Golfe Persique et les ports de la Méditerranée Orientale. On s'attend à ce que ce programme change de fond en comble le système des fournitures de pétrole, non seulement de l'Europe mais du monde entier. Actuellement en

effet le continent américain produit et distribue le 75 pour cent environ des besoins mondiaux: Ce pourcentage diminuera, au fur et à mesure que la production du Moyen-Orient augmentera et sera dirigée vers l'Europe.

## Le nouveau Ministre d'Italie

La reprise des relations diplomatiques entre l'Egypte et l'Italie, que nous avons si souvent souhaitée dans cette page, est finalement un fait accompli depuis lundi 30 juin.

Dès le lendemain, S.E. le Marquis Cristoforo Fracassi offrait une réception à la presse... et en faisait la conquête autant par sa responsabilité vraiment exceptionnelle que par le message de paix, d'amitié et de coopération qu'il lut et qui fut unanimement apprécié.

Le nouveau Ministre d'Italie a naturellement exprimé également, le désir de prendre contact avec tous les membres de la communauté italienne dont il a le bien-être à cœur; une réception leur sera offerte ces jours prochains.

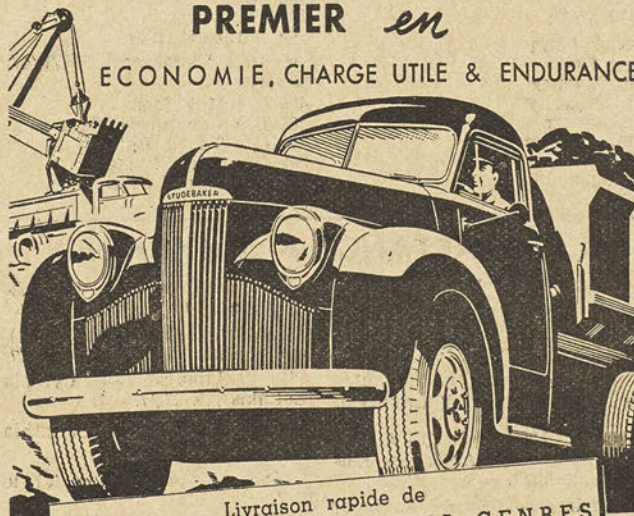
Ayant eu, en notre qualité de journaliste, le privilège de rencontrer le Marquis Fracassi et de longuement nous entretenir avec lui, nous pouvons assurer la communauté italienne de ce que son avenir ne pouvait être placé en de meilleures mains.

W.A.

# STUDEBAKER

PREMIER en

ECONOMIE, CHARGE UTILE & ENDURANCE



Livraison rapide de  
CARROSSERIES DE TOUS GENRES  
FABRIQUEES SUR COMMANDE  
sous contrôle d'experts de la Fabrique

Service & Pièces de Rechange

**E. A. S. T. COMPANY**

EASTERN AUTOMOBILES SUPPLIES & TRANSPORT CO. S.A.E.  
1, AVENUE MALIKA NAZZI, LE CAIRE  
48, AVENUE FOUAD IER., ALEXANDRIE

P. C. 55165

16-5 A. J. M.

Or il se trouve que pour raffiner ces énormes quantités de pétrole, des installations excessivement importantes sont nécessaires. La France et la Grande-Bretagne qui en possèdent, travaillent déjà à plein rendement et sont incapables de voir leur production augmentée. En Italie par contre de nouvelles usines pour raffiner le pétrole sont entrain d'être construites et, d'après les accords qui sont entrain d'être traités avec les compagnies exploitantes, il est très probable que c'est en Italie que la plus grande partie du pétrole du Moyen-Orient sera raffinée. L'avantage de l'Italie pour les pays producteurs provient non seulement du fait qu'elle offre toutes les garanties voulues pour une exécution parfaite mais aussi de ce que relativement proche des sources de production le coût du transport est d'autant moins élevé.

Voici donc une raison de plus pour justifier un rapprochement entre l'Italie et le Moyen-Orient.

## Italie-Argentine

De très importantes commandes ont été passées ces jours derniers par l'Argentine à l'industrie italienne. Celles-ci comprennent: cinquante locomotives, de nombreux tramways, un grand nombre de camions, des avions en bois pour l'instruction des pilotes, des tracteurs agricoles et des navires. Parmi les principales maisons qui fourniront get appoint au développement économique argentin, figurent la "Fiat", l'"Ansaldo", l'"Isotta Fraschini" et la "Caproni".

## Italie-Autriche

Le gouvernement autrichien vient de conclure un accord avec l'Italie pour l'immigration de travailleurs italiens en Autriche. Il s'agit surtout de travailleurs agricoles et forestiers, de spécialistes et ouvriers du bâtiment et d'ouvriers électrotechniques.

## Reprise des échanges entre l'Italie et l'Erythrée

Bien que n'étant pas encore entièrement satisfaisant, la reprise des échanges entre l'Italie et l'Erythrée peut être considérée comme marquant un net progrès, compte tenu des exigences des deux marchés qui ont toujours été étroitement liés et aux réelles possibilités d'importations et d'exportations de chacun d'eux.

On sait que depuis plusieurs années les échanges entre l'Italie et l'Erythrée avaient été réduits à néant par suite de divers obstacles. Mais depuis que la voie a été rouverte, et malgré quelques obstacles d'ordre divers, l'Italie occupe la troisième place sur le marché érythréen ne le cédant qu'à l'Ethiopie et à Aden.

# Le mouvement maritime des ports égyptiens



## PORT-SAID

### FROM CANAL

27/6/47 :

Clan Maciver  
Emp. Cato  
Huntington Hill  
Elokomin

### FROM CANAL

28/6/47 :

C. of Swansea  
Velho  
Yellow Tavern  
Samaveron  
Macoma  
Gloxinia  
Punta Vagno  
Tarvisio  
Rockland Victory  
Oberlin Victory  
Naringa  
Juge Maersk  
Flying Arrow

### FROM SEA

28/6/47 :

Baltanic  
Mariane  
C. of Canterbury  
Fouadieh  
Grande Rondo  
Express  
Runymede Park  
Indouchu  
Conrad Weisen

### FROM SEA

29/6/47 :

Japara  
Marao  
Orbita  
Steel Ranger  
Echodale  
Endeavour  
Oltorra

Coalinga Hills  
Rodos  
Antonio  
S.oterdijk  
Mene. aus  
Danubian

### FROM CANAL

29/6/47 :

Campante  
Langietarn  
Kalewa  
Bengkalis  
Emp. Lifeguard

### FROM SEA

30/6/47 :

Long view Victory  
Virtu  
Valerius  
Chactaw Trail  
Horizonte Azul  
Bergesund  
Comliebank  
Circassia  
Ramses  
Certenago  
Saraya  
Athe Victor  
Cape Ortegal  
Kaipaki  
Kjell  
Firby  
St. Augustin Victory

### FROM CANAL

30/6/47 :

Modoe Point  
Sing Kep  
Th. Livanos  
Br. Sincerity  
Br. Lancer  
Emp. Shelter  
Norfold  
Avristan

### FROM SEA

1/7/47 :

Snake River  
Wangaratta  
C. of Norwich  
Androniki

### FROM CANAL

1/7/47 :

Meiskerk  
Saintronge  
Emp. River  
John Wanemaker  
Arga  
Sidi Ifni  
Johilla  
Forest  
Br. Character

Par le s.s. "President Monroe",  
26/6/47, de Hong Kong :

4 C/s Tarch Bulbs

de Singapore :

1 C/ Tarch  
4 B/s Rubber ballon  
1 C/ Pumping Machinery.  
260 B/s Rattans.

Par le s.s. "Gunda" 27/6/47, de  
Rotterdam :

93 C/s Table fans  
5 Boxes floor polishers  
400 C/s Pointes de Paris  
200 Bidons Mastic  
4 C/s Moulding  
134 Bottles carrés  
82 Bottles Blats  
141 C/s Carrés.  
108 Bottles Carniers

Par le s.s. "Sameveron" 28/6/47,  
d'Australie :

456 C/s Milk food  
66 B/s Carbonised Nails  
550 C/s Tuned Butter  
395 C/s Jelly Crystals  
200 C/s Tinned Peas

1 C/ Timber Samples  
5 C/s Automatic accessories  
4 C/s Spark plugs  
275 C/s Butter  
192 C/s Jams  
760 C/s Jams  
1782 C/s Jams  
300 C/s Butter  
377 C/s Fruit Juice  
160 Bags Skin powder  
800 C/s Jam  
350 C/s Canned fruits  
4 C/s Vices  
500 C/s Jam  
70 C/s Macaroni  
65 C/s Vermicelli  
65 C/s Spaghetti  
1 C/ Refrigerator  
133 C/s Shoulder bacon  
12 C/s Woollen piece goods  
1 C/ Clothes  
1 Box personal effects  
5 C/s Confectionnery  
45 C/s Jams  
8 C/s Confectionnery  
233 C/s Salted butter  
200 C/s Green peas  
350 C/s Grocery  
11 C/s Machinery  
1 C/ Leather  
100 C/s Jams  
100 C/s Macaroni  
200 C/s Jams  
61 C/s Pharmaceutical Sup-  
plies  
34 C/s Socks

Par le s.s. "Fouadieh", 28/6/47,  
2 Barres Brandy  
1 C/ Wine

Par le ss.. "Marianne", 28/6/47,  
11 Parcels Cotton Samples

## MARCHANDISES ARRIVEES EN TRANSIT

Par le s.s. "Mahanada" 23/6/47,  
de Calcutta :

25 B/s Grain sacks Trt. Am-  
man.  
20 B/s Grain sacks, Trt. Pa-  
lestine.  
53 Chests Tea, Trt. Turquie.  
16 Chests Tea, Trt. Turquie.  
45 Pkgs. Tea, Trt. Amman.  
3 Bdes Cow Leather, Trt.  
Beyrouth.  
20 B/s Gunnies, Trt. Chypre.  
4 B/s Jute, Trt. Palestine.  
25 Chests Tea, Trt. Turquie.  
16 Chests Tea, Trt. Turquie.  
12 B/s Gunnies, Trt. Trans-  
jordanie.  
16 Chests Tea, Trt. Turquie.  
123 B/s Gunnies, Trt. Palesti-  
ne.  
27 B/s Jute Twine, Trt. Tur-  
quie.  
5 B/s Hessian Cloth, Trt.  
Palestine.  
33 Chests Tea, Trt. Turquie.  
9 C/s Gunnies, Trt. Alep.  
5 B/s Gunnies, Trt. Amman.  
16 Chests Tea, Trt. Turquie.  
10 B/s Gunnies, Trt. Palestine.  
8 B/s Gunnies, Trt. Pirée.  
Par le s.s. "Trevase", 24/6/47,  
de Calcutta :  
7 B/s Gunnies, Trt. Turquie.

## Liste des bateaux en partance a Alexandrie

Gènes, Marseille. — Lee Sang  
(Alex. Navigation), le 12/7.

Mer Rouge. — Mont Liban  
(Papalios et Petrovitz) le 5/7.

Le Pirée, Gènes et Marseille.  
— Rena (Paramith et Vouyou-  
cles), le 12-14/7.

Le Pirée, Gènes et Marseille.  
— Phoenix (El Chami et Paras-  
kevas), le 8/7.

Gènes et Marseille. — Patris  
(The Express Coy.), le 18/7.

Le Pirée, Gènes et Marseille.  
— Aegean Star (Param. et  
Vouyoucles), le 15/7.

Le Pirée, Salonique, Istanbul.  
— Vulcanus (Van Der Zee), le  
8/7.

Paestine et Mer Rouge. —  
Itu (Marittima Italiana), le 8/7.

Paestine, Liban et Chypre. —  
Georgia (Henry Beja), début  
Juillet.

New-York (de Gènes). — Nea  
Hellas (Param. et Vouyoucles),  
le 25/7.

Italie, France et U.S.A. —  
President Polk (American East-  
ern), le 13/7.

Bombay. — Steel Surveyor  
(American Eastern), le 13/7.

Anvers. — Gudrun (Bernard)  
mi-Juillet.

Aden et Bombay. — Akbar  
(Savon), début Juillet.

Le Pirée, Marseille (Gènes).  
— Cyrenia (Cottakis), le 10/7.

Le Pirée, Marseille (Gènes).  
— Corinthia (Cottakis), le 4/7.

Haifa, Limassol. — Cyrenia  
(Cottakis), le 26/7.

Haifa, Limassol. — Corinthia  
(Cottakis), le 19/7.

Gènes. — Libertà (Beyts) le  
10/7.

Bombay, Madras et Calcutta.  
— Chr. Sass (Bianchi), le 10/7.

Le Pirée, Salonique et Istan-  
bul. — Pahang (Barker et Co.)  
mi-Juillet.

## Liste des bateaux attendus a Alexandrie

Anvers. — Siwa (Bernard),  
mi-Juillet.

Anvers. — Ulla (Bernard)

fin-Juillet.

Anvers. — Sonja (Bernard),

mi-Juillet.

Bombay. — Akbar (Savon),  
début-Juillet.

Amsterdam et Rotterdam. —

Vulcanus (Van der Zee), le 7/7.

Anvers, Rotterdam et Copen-

hague. — Georgia (H. Béja), dé-  
but-Juillet.

Anvers, Rotterdam et Copen-

hagen. — Maine (H. Béja), fin-

Juillet.

# LA SEMAINE COTONNIÈRE

Après la hausse spectaculaire de ces derniers quinze jours, au cours desquels les prix du Karnak haussèrent de 250 à 325 points, et ceux de l'Ashmouni de 275 à 300 points, le marché semble s'être stabilisé et une légère réaction se dessiner.

Les affaires en Filature se sont normalement ralenties, et les Indes qui s'étaient assurées de grandes quantités — principalement de Karnak — pour embarquement mai et juin, ne sont actuellement sur notre marché que pour des embarquements novembre et au delà.

L'Amérique toutefois a conclu certaines affaires, et nous conservons la conviction que de grandes quantités de Karnak seront expédiées aux Etats-Unis en juillet et août, soit en application de ventes, soit en consignation pour arriver à bon port en prévision du nouveau quota débutant le 20 septembre prochain.

Nous estimons — conservativement — le "carry-over" de Karnak libre au 31 août prochain à 800,000 kantars, et la récolte de 1947/48 à 1,500,000 kantars, donnant donc un approvisionnement libre pour la saison de 2,300,000 kantars.

La moyenne de nos exportations mensuelles pour les dix premiers mois de la saison ont dépassé 300,000 Kantars, sans compter la consommation des filatures locales qui reviendront très probablement au Zagora la saison prochaine. Si donc nos chiffres s'avèrent exacts, et pour peu que la consommation mondiale se maintienne aux niveaux de l'an dernier, nous n'aurons qu'un approvisionnement libre de Karnak suffisant à huit mois. Il faudrait donc prévoir que le Gouvernement se verra contraint de mettre une partie de ses stocks sur le marché au printemps prochain.

Il est juste de dire que les prix de nos longues soies, qui furent maintenus longtemps cette saison au dessous de ceux de l'Ashmouni, nous attirèrent de grosses affaires, mais d'un autre côté, nous pouvons déjà prévoir deux nouveaux marchés pour l'Egyptien: L'Allemagne et le Japon dont les besoins ne pourront être satisfaits par l'Amérique toute seule.

D'autre part, les Filateurs Français semblent avoir en magasins juste assez d'Egyptien pour leur consommation jusqu'en novembre, et il serait normal qu'ils viennent se réapprovisionner en septembre prochain.

La nouvelle récolte, qui ne peut dépasser de beaucoup nos prévisions, ne pourra être mise sur le marché avant la fin de novembre, et c'est donc sur un carry-over libre très étroit et entré des mains fortes, que devront être prélevés tous les besoins depuis septembre jusqu'à novembre.

C'est la raison pour laquelle nous continuons à croire à un raffermissement des prix du Karnak, chaque fois que des affaires devront être couvertes.

## MARCHE DE MINET EL BASSAL

Notre marché de Disponible fut très actif cette semaine encore, les ventes atteignant un total de 14,476 balles contre 16,197 durant la semaine précédente. Les ventes par variétés se répartissent comme suit:

### LONGUES SOIES

		Cette semaine	
		Balles	
KARNAK	9,890	12,412	
MENOUIFI	438	675	
SAKEL	83		
MAARAD	25	34	
GUIZA 7	20	35	13,156

### COURTES SOIES:

ASHMOUNI	3,698	2,377	
ZAGORA	322	4,020	639
Mixte, Sékina etc.,			25
TOTAL DE SVENTES	14,476	contre	Balles 16,197

### KARNAK

La demande continua à être très forte durant toute la semaine, et les prix haussèrent de un à deux tallariš suivant les classements.

A partir de mardi cependant et à ces nouveaux prix, l'offre assez limitée jusqu'alors s'étant amplifiée, et les besoins des Exportateurs ayant été en grande partie couverts, une légère réaction s'ensuivit et les prix reculèrent d'environ 50 points du niveau le plus haut.

Les prix pratiqués furent les suivants: FGF/G Tall 44. — GOOD Tall. 45.25, G/FG Tall. 46./46.25 FG Tall. 47.75 et FG plus 1/4 Tall. 48.50/75.

### MENOUIFI/GIZA 7

Quelques petites affaires sur les classements moyens de ces deux variétés furent conclues. Les prix toutefois n'accusent aucun changement par rapport à ceux de la semaine passée.

En Ménoufi le FGF/G fut échangé à Tall. 40, — et le GOOD à Tall. 42, —

En Giza 7, le GOOD fut payé Tall. 42, — et le G plus 1/4 Tall 42.50.

### ASHMOUNI/ZAGORA

Nos variétés de courtes soies furent modérément échangées durant toute la semaine, sans changement appréciable dans les prix.

En Ashmouni, le FGF/G fut payé Tall. 41,25/50, le GOOD Tall. 43, et le G/FG Tall. 44./44.25.

En Zagora, une bonne demande eut également lieu et fut assez difficile à couvrir. Le G/FG trouva preneur à Tall. 44,50 soit à un prix légèrement supérieur à celui payé pour un classement similaire d'Ashmouni.

### FRANCO-STATION NOUVELLE RECOLTE

D'assez nombreuses affaires en franco-station nouvelle récolte eurent lieu sur nos variétés de courtes soies.

En Ashmouni, le G/FG de bonne provenance fut traité au plus haut à Tall. 44, — pour retomber en fin de semaine à Tall. 43,50.

En Zagora, le G/FG fut payé Tall. 42,50, mais réactionna également par la suite et était offert à Tall. 42,25.

Un grand intérêt se manifeste pour des achats de Karnak, mais pour l'instant, aucun vendeur ne voudrait s'engager.

### LES EXPORTATIONS:

Nos exportations durant la semaine ont totalisé 13,189 balles de toutes variétés. Elles furent dirigées vers les Pays suivants:

	B/s	
INDES	7,682	(Karnak, Ménoufi, Ashmouni, Mixte).
TCHÉCOSLOVAQUIE	2,440	(Karnak, Ashmouni)
BELGIQUE	1,462	(Karnak, Mixte).
ITALIE	733	(Karnak, Ménoufi, Ashmouni).
ALLEMAGNE	450	(Ménoufi).
PALESTINE	200	(Ashmouni).
SUISSE	169	(Karnak, Ashmouni).
HOLLANDE	30	(Karnak).
YOUgosLAVIE	20	(Karnak).
HONGRIE	3	(Karnak).
TOTAL	B/s 13,189	

Du 1er septembre 1946 au 25 juin 1947, nos exportations ont totalisé 788,380 ou Crs. 5,751,721 contre 420,253 balles ou Crs. 3,067,079 pour la période correspondante de l'an dernier.

Nous donnons ci-après les chiffres par Pays de destination:

	1946/47		1945/46
	B/s:		B/s:
ANGLETERRE	202,207	contre	136,253
INDES	152,313	"	69,925
AUSTRALIE	8,451	"	2,865
ALLEMAGNE	6,675	"	—
BELGIQUE	12,652	"	6,074
CANADA	700	"	100
A reporter	382,998	contre	215,217
contre	B/s: 215,217		
Report	B/s 382,998		
TCHÉCOSLOVAQUIE	37,940	"	4,682
CHINE	10,820	"	4,975
DANEMARK	2,501	"	1,889
ESPAGNE	9,006	"	—
FRANCE	89,156	"	52,324
GRECE	4,292	"	8,043
HOLLANDE	4,600	"	853
HONGRIE	1,907	"	—
ITALIE	136,718	"	65,558
PALESTINE	3,228	"	2,824
POLOGNE	2,007	"	2,265
PORTUGAL	3,394	"	1,505
SUEDE	2,047	"	1,422
SUISSE	21,924	"	19,027
SYRIE LIBAN	5,802	"	4,749
U.S.A.	63,387	"	33,520
DIVERS	7,193	"	1,400
TOTAL	B/s: 788,380	contre	B/s: 420,253



# CHRONIQUE DE LA BOURSE DES VALEURS

## Dans l'attente de la lumière au sujet de l'accord anglo-égyptien

LE marché des valeurs traverse une crise d'attentisme. Des interprétations si nombreuses et si différentes ont été données à l'accord anglo-égyptien au sujet des crédits sterling, que le capitaliste désaxé ne sait s'il doit vendre ou acheter. Et c'est ce doute, cette incertitude qui provoque le marasme dont souffre le marché des valeurs.

## La limitation des importations certaine

POURTANT, à notre avis, il est évident que le gouvernement égyptien ne permettra pas l'importation de marchandises pouvant être fabriquées dans le pays ou des produits de luxe. Car maintenant que la devise égyptienne est techniquement détachée du sterling, il faudra la consolider. Et cette consolidation ne peut se faire qu'en accumulant des devises étrangères fortes.

Dans ces conditions, les valeurs industrielles devraient connaître un véritable "boom". Peut-être ce "boom" viendra-t-il. Mais il faudra d'abord que les importateurs soient convaincus qu'il ne leur sera permis d'importer que des marchandises essentielles au pays.

A l'heure actuelle, les banques ne peuvent procéder à aucune ouverture de crédit pour des marchandises à importer de Grande-Bretagne ou de la zone sterling, sans un permis préalable du contrôle des changes.

Il est vrai que la saison estivale, avec le départ des gros capitalistes, donne à la Corbeille une atmosphère de vacances. Il n'en demeure pas moins que les professionnels dès qu'ils auront compris les effets de l'accord anglo-égyptien donneront au marché des valeurs l'impulsion haussière que nous prévoyons.

Car quoiqu'on en dise, il règne au sujet de notre devise détachée du sterling, une certaine incertitude, alors que s'offre à nous un champ merveilleux d'expansion industrielle et agricole dont nous devons tirer profit.

Dans sa conférence de presse tenue mercredi soir, le Ministre du Commerce a déclaré qu'il est prêt à encourager les exportations, sans pour cela porter atteinte à l'approvisionnement intérieur du pays. Si cette politique devenait une réalité, il faudrait s'attendre à une amélioration des cours de plusieurs titres industriels comme les Sucreries, les filatures, les rizeries, le papier.

Toutes ces industries sont à même d'exporter un surplus de production pourvu qu'on leur en donne le moyen.

## Société Nationale du Papier

LA Société Nationale du Papier fut un des rares titres qui ont haussé en cours de semaine. Ceci est dû au fait que les importations de papier deviennent de plus en plus difficiles et que Nachaat pacha est parvenu à passer avec d'importants commerçants en gros locaux, des contrats fort intéressants. Ce titre est donc appelé, à notre avis, à connaître des niveaux bien plus élevés.

## Jouissance Eaux du Caire

LE vote par le Sénat de la loi sur les sociétés à monopole sans l'effet rétroactif que d'aucuns voulaient lui donner, a fait regagner aux Jouissances d'Eau du Caire, un titre de portefeuille la majeure partie du terrain perdu. Il ne pouvait en être autrement, car le Parlement se devait de comprendre qu'il était fort dangereux de se lancer dans le dédale de la législation à effet rétroactif.

## La baisse des Oilfields injustifiée

UN titre qui baisse, on ne sait trop pourquoi est l'Anglo-Egyptian Oilfields. Alors que le rendement du titre allait presque entièrement au Fisc britannique, cette valeur avait atteint sept livres. Aujourd'hui que l'Income Tax a baissé, les actionnaires devraient s'attendre à une amélioration du rendement. D'ailleurs, il est question que le Trésor britannique rende à la société une partie des impôts excessifs encaissés par lui durant la guerre. Nous estimons que dès que ces questions auront été comprises et estimées à leur juste valeur, ce titre pétrolier reprendra rapidement.

## Le coupon des "petits bateaux"

L'EGYPT and Levant Steamship Cy. (Petits Bateaux) s'est décidée à payer un coupon substantiel quatre shillings net d'impôts britanniques, ce qui fait environ 16 piastres égyptiennes net. C'est là un rendement net d'environ 8 pour cent au cours boursier actuel. La Bourse attendra pour hausser de savoir si les 40.000 livres nécessaires pour payer ce généreux coupon seront prélevés sur les bénéfices courants, le titre hausserait rapidement et dépasserait les trois livres.

## L'assemblée générale des Egyptian Hotels

AU cours de la semaine sous revue eut lieu l'assemblée générale des Egyptian Hotels. M. Destrée qui présidait l'assemblée générale fit un rapport enthousiaste sur les progrès de l'aviation et déclara que Le Caire devenant un des centres vitaux du monde, l'industrie hôtelière allait connaître un essor considérable. Il exprima l'espoir de voir, grâce aux relations entre les Egyptian Hotels et l'African Enterprise, de voir le pavillon du Shepherds flotter sur de nouveaux établissements hôteliers à créer dans le centre africain. Ce qui revient à dire que sous l'impulsion du groupe belge qui maintenant contrôle l'affaire, les Egyptian Hotels vont étendre leur champ d'action à d'autres régions de l'Afrique.

M. Destrée a annoncé que bien qu'en faveur d'une politique de large distribution de dividendes, il fallait être prudent. Le réaménagement du Sémiramis allait coûter 100.000 livres. Voilà pourquoi le dividende était inférieur à celui de l'an dernier.

L.L.E.E. Ahmed Saddik pacha, Hussein Enan pacha et Saba Habachi pacha ainsi que M. Albert Metzger furent élus nouveaux administrateurs. L'expérience de M. Metzger dans l'industrie hôtelière, sera un appoint précieux pour les Egyptian Hotels.

## Où en est le projet de nationalisation de la National Bank?

OU est le projet de nationalisation de la National Bank? C'est la question que l'on ne cesse de nous poser.

Le projet est loin d'être encore mûr. Il s'agit tout simplement d'une opinion émise par les milieux gouvernementaux, une opinion qu'une certaine presse partisane a commentée de façon partisane. Or, nous apprenons de source sérieuse qu'aucune démarche n'a été faite auprès de la National Bank. D'ailleurs, pour nationaliser la Banque, il faudra des années, des études techniques et le paiement de la valeur intrinsèque du titre. Le jour où les capitalistes seront convaincus de ce qui précède, la National Bank retrouvera sa place à la tête des placements de portefeuille.

## Les perspectives des obligations Suez

ENFIN, pour terminer cette chronique nous ne saurions ne pas nous étendre sur les obligations Suez qui, à notre avis, constituent le meilleur placement de la Corbeille. Du train où vont les choses, le prix de l'or en Amérique ne peut que hausser dans un avenir plus ou moins éloigné. Le prix officiel ne représente pas, même de loin, le prix effectif du métal jaune. Mais même au cours actuel de l'or, le Suez ne devrait pas être capitalisé à plus de 2 1/2 pour cent, de sorte qu'à ce taux de capitalisation la valeur de l'obligation devrait être de 48 livres. Ajoutons que les obligations 3ème série seront remboursées au complet le 1er Août prochain.

## L'ECHANCIER

10.7.47 Assemblée Gén. Ordinaire FOOD PRODUCTS (à 11 h. — 69, Rue Fonad 1er Alexandrie).

Coupons détachés:

le 1.7.47 Delta Trading Cy P.T. 50,16 net

L'Industrie Meunière d'Alexandrie: P.T. 49,112 net

Alexandria Central Buildings Act, P.T. 13,2 net-(intérim).

NOUVELLES ADMISSIONS A LA COTE OFFICIELLE:

Orient Linen Industry S.A.E.

(62500 Actions Ordinaires de L.E. 4. — nom.)

STE ORIENTALE DU CINEMA S.A.E.

(62500 Actions Ordinaires de L.E. 4. — nom)

DEMANDEZ  
A VOTRE PHARMACIEN  
les produits

**KIRBY**

(FABRIQUÉS EN GRANDE-BRETAGNE)



COMPRIMÉS **KASPIR**

REMEDE RADICAL  
CONTRE LES NEURALGIÉS  
N'AFECTE PAS LE COEUR

PRIX AU PUBLIC P.T. 5.-LES 20

# LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

## DU 27 JUIN AU 4 JUILLET 1947

DESIGNATION DES VALEURS	27 Juin 1947	4 Juillet 1947	DESIGNATION DES VALEURS	27 Juin 1947	4 Juillet 1947
<b>FONDS D'ETAT</b>			<b>FONCIERES</b>		
Emprunt National 3 1/4 o/o P.T.	10750	10820	Aboukir Co. act....	247	229
Emprunt National Coup. Fr.	10780	10790	Anglo-Belgian Co. ....	315	315
Emprunt National 2 1/4 o/o "	10010	10010	Anglo-Egypt. Land Alot....	1140	1140
Emprunt National 2 3/4 o/o "	10035	10250	Cairo Agricultural Co. ord.	580	580
			Cairo Agricultural Co. priv.	400	400
			Egypt. Enter. & Dev. Co. act	1120	1120
			Gharbieh and Co. ....	458	452
			Gharbieh Land Co. fond ...	112	112
			New Egyptian Co. ....	168	166
			Sidi Salem Co. ....	343	343 a.
			S.A. Wadi Kom-Ombo ...	578	556
			S.A. Wadi Kom-Ombo <b>fond</b>	4200	4100
			S.A. Behera act. ord. ...	1384	1310
			Sté Domaine Cheikh <b>Fadi...</b>	489	466
			Union Foncière d' <b>Egypte</b> ...	910	910
			Union Fonc. d' <b>Egypte</b> fond...	540	540
			Agricole et Industrielle act.	1200	1200 v.
<b>BANQUES ET SOCIETES DE CREDIT</b>			<b>IMMOBILIERES</b>		
Banque d'Athènes ...	88,5	85	Cairo-Heliopolis Act...	580 a.	546
Banque de Commerce ...	680	680	Cairo-Heliopolis fond ...	6280	6060
Banque Misr...	2168	2124	Delta Land and Invest. Co.	300	290
Commercial Bank of Eg.	311	298	Gabbari Land Co. ....	398	400
Crédit Agricole act. ord. ...	780	780	"Le Fayoum" ...	150	140
Crédit Foncier act. ....	2620	2670	Immobilia d'Egypte au port	915	896
Crédit Foncier fond....	4950	4950	Immeubles d'Egypte ...	1304	1304
Crédit Foncier 1903...	2100	2150	Dom de Slouf ...	750	750
Crédit Foncier 1911...	1760	1780			
Land Bank act....	850	840			
Land Bang fond. ....	6344	6320			
National Bank act. ....	3910	3920			
Crédit Alexandrin...	525	525			
Arab Bank ...	944	944			
<b>EAUX</b>			<b>INDUSTRIELLES</b>		
Alex. Water Co. act. ...	1726	1702	Alex. Pressing ...	1696	1620
Eaux du Caire act....	505	505 a	Anglo-Egypt. Oilfields ...	405	384
Eaux du Caire jouiss....	1580	1634	Ass. Cotton Ginners...	122	128
Eaux du Caire fond. ...	10700	10750	Cairo Sand Bricks ...	1202	1254
Eaux du Caire obl. 4 o/o S.I.	10310	10310	Comp. Frigorifique ...	1890	1850
			Delta Trading Co. ....	1010 a.	970
			Egypt. Salt and Soda port...	334	320
			Eg. Salt and Soda nom. ...	2340	2340 a.
			Filature Nationale ...	2196	2326
			Filature Misr ...	670	2220
			Fibres Textiles ...	528	530
			Port-Said Salt Assoc. ...	1890	1900
			Bomonti et Pyramides ...	312	306
			Bolanach! ...	2310	2260
			Ciment Portland-Tourah ...	1050	1042
			Tissage et Tricotage... ..	308	300
			Emballages Economiques ...	900	890
			Sté Financ et Indus. d'Eg.	2340	2240
			Sté. Gle. Pressage et Dépôts	880	880
			Sucr. et Raffin. d'Eg. ord...	452	452
			Sucr. et Raffin. d'Eg. priv.	1440	1390
			Sucr. et Raffin. d'Eg. fond.	2180	2144
			Sucr. et Raffin. d'Eg. 5 o/o	1060	1060
			Egrenage Misr ...	765	795
			Sté. Nationale du Papier ...	740	740
			Sté. Viticole et Vinicole act.	1260	1264
			Tractor & Engineering Co.	1240	1240
			Cicurel... ..	2200	2200
			Kafr el Dawar nom....	2510	2510
			Kafr el Dawar port....	1540	1540
			Presses Libres ...	2000	2000
			Tiss-sole Misr ...	2000	2000
			Eg. Bonded Warehouse...	2026	2026
			Gerco ...	467	462
			National Plastics Cy. ...	400	384
			Siegart ...	1416	1390
			Simon Artz ...	2150	2150
			Nile Textile ...	920	920
			United Enterprise ...	344	336
			Clothing ...	502	528
<b>TRANSPORTS ET CANAUX</b>					
Alex and Ramleh Rly. act.	322	322 a.			
Anglo-Amer. Nile and Tour	730	730			
Canal de Suez obl. 3 o/o s.II	4450	4476			
Canal de Suez ob 3 o/o s.III	4250	3900			
Delta Light Ry. priv. 5 1/2%	820	800			
Delta Light Ry. fond. ....	400	400			
Egyptian Shipping ...	365	365			
Fayoum Light Ry. act. ....	210	210			
Fayoum Light Ry. fond ...	820	820			
La Fluviale ...	575	575			
Menzaleh Canal act. ....	85	85			
Menzaleh Canal fond. ....	219	216			
New-Egypt. & Lev. Ship act.	2100	2100			
Tram d'Alex. div. ....	206	207			
Tram d'Alex. jouiss....	285	315			
Trams du Caire, part soc. ...	1464	1464			
Sté Misr Transp. and Nav.	1300	1300			
United Egypt Nile Trans. ...					
Keneh-Assouan Oblig. 1e. at					
2e. 3 1/2 o/o ...	9600 exc.	9600 exc.			
<b>HOTELIERES</b>					
Egypt Hotels ord. ....	374	331			
Egypt. Hotels nom. ....	340	315			
Egypt. Hotels priv. ....	1070	1100			
Grands Hotels ord....	4180	4170			
Palestine Hotels nom. ....	221	221			
Palestine Hotels port. ....	227	226			
Upper Egypt Hotels....	466	468			

# LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

LE 7 JUIN 1947

## BANANES

\* Les exportations de bananes de la C.O.A. marquent un nouveau ralentissement dû à l'immobilisation du "Katiola", prévue pour une durée de cinq à six semaines.

Les difficultés de transport des bananes sur la France vont amener les planteurs de la C.O.A. à s'efforcer d'écouler une partie de leur production à l'étranger.

On craint, cependant que, étant donné le prix de revient des bananes africaines, leur placement à l'étranger ne présente de sérieuses difficultés.

## BLE

\* Les indications sur la nouvelle récolte de céréales qui parviennent d'U.R.S.S. font état de perspectives très favorables.

Aux Etats-Unis également l'état des cultures est très satisfaisant.

\* Les cours des céréales sur les marchés américains ont enregistré une hausse notable et ont atteint le 28 mai des prix records pour la campagne.

## FRUITS ET AGRUMES

\* Aux Etats-Unis, les statistiques établies à la fin de la deuxième guerre mondiale accusent un fléchissement du nombre total des arbres fruitiers. Cependant, la production est plus abondante, grâce aux améliorations culturales et à l'augmentation de production des agrumes. La part de celle-ci dans la production totale est maintenant de 47 o/o (exception faite des citrons), contre 39 o/o en 1939.

\* En Irlande, le prix taxé des oranges est abaissé de huit à sept pence la lb (453.).

## MAIS

\* La France a acheté directement sur les marchés américains 2 millions de boisseaux de maïs. Sur le solde de 4 millions de boisseaux de l'allocation spéciale de 6 millions de boisseaux attribuée à la France, un million de boisseaux sera acheté sur le marché et les trois millions restants seront fournis par la Commodity Credit Corporation.

\* Au Portugal, les restrictions à la vente du maïs ont été abolies par un décret qui en a fixé le prix à 1,90 escudo par kg. Le même décret stipule que les producteurs qui ont fait la déclaration prescrite de leur récolte de maïs en 1946 recevront le prix qui fut alors garanti, même si le prix du maïs devait baisser.

## RIZ

\* Aux Indes, la récolte de riz de cette année est supérieure de 100.000 tonnes à celle de l'année dernière. La récolte de millet est sans changement, par contre celle des graminés est très bonne. Celle de blé est inférieure aux estimations par suite de la sécheresse dans plusieurs régions. Les renseignements ci-dessus ont été donnés par le directeur général du Service de vivres du gouvernement des Indes à la conférence spéciale tenue à Delhi les 25 et 26 avril.

La conférence a décidé les répartitions à faire à l'intérieur des pays compte tenu de l'importation prévue de 222.000 tonnes de céréales provenant de l'extérieur et des disponibilités intérieures. Les discussions ont montré qu'il n'y avait pas de possibilité immédiate d'augmenter la faible ration de 340 grammes par jour. La conférence a également réglé le programme de répartition des semences de blé.

Par ailleurs, il a été annoncé officiellement à Madras qu'aucune livraison n'y sera effectuée par les autres provinces d'ici septembre, par suite de pénurie de blé dans le Nord de l'Inde; Madras dépendra donc de ses ressources propres jusqu'à septembre.

\* Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, d'importants contrats de riz avec l'Indochine et avec le Brésil ont été conclus en vue du ravitaillement de l'A.O.F.

## SUCRE

\* Les milieux spécialisés des Etats-Unis considèrent que la situation du marché du sucre s'est améliorée depuis quelques mois et qu'elle redeviendrait vraisemblablement normale en 1948. Les récoltes de Porto-Rico et d'Hawaï sont également favorables et Java pourra recommencer à alimenter le marché mondial.

## THE

\* Il existe actuellement 330 plantations de thé sous contrôle hollandais dans le Java occidental. Leur rendement global pour l'année 1947 est estimé à 700 tonnes, ce qui représente 1 o/o seulement de leur production d'avant-guerre. Pour Sumatra, la superficie des plantations de blé est estimée à 70 o/o de celle d'avant-guerre. (Extrait des "Marchés Coloniaux").

## A l'attention du Comité National de la Chambre de Commerce internationale

Depuis l'avènement au pouvoir du Gouvernement Républicain les Etats-Unis ont intensifié leur campagne en faveur du libre échange et de l'entreprise privée contre les monopoles et la nationalisation avec l'appui total de la banque américaine.

Cette politique vise à prévenir le danger imminent de la surproduction américaine et à ouvrir à celle-ci les marchés étrangers.

A cet effet la Chambre de Commerce Internationale qui a obtenu, avec l'appui des Etats-Unis, voix consultative au Conseil économique de l'ONU, a été saisie d'un projet de Charte dont l'application sera confiée à un organisme international spécial dépendant de l'ONU.

Le Comité National Egyptien de la C.C.I. qui vient d'être créé sous la présidence de S.E. Hafez Afifi pacha doit surveiller de très près le développement de cette campagne, car l'adoption de cette politique préconisée par les E.U. pourrait nous causer de graves préjudices et se trouver en opposition flagrante avec notre politique économique et financière.

En effet, la politique des E.U. semble viser notamment les résultats ci-après:

- abattre ou au moins abaisser sensiblement les barrières douanières;
- interdire toute disposition législative limitant la participation des investissements et du personnel directeur ou technique étranger.
- supprimer tous les monopoles ou cartels privés ou d'Etat;
- permettre aux Sociétés nationales de céder à des étrangers la majorité de leurs actions;
- abolir toute restriction quant à la participation des capitaux étrangers dans les sociétés et quant au nombre de travailleurs étrangers;
- empêcher toute nationalisation nuisible aux intérêts des capitaux étrangers, etc.

Ce sont là à n'en pas douter, des objectifs incompatibles avec la souveraineté économique de l'Etat.

## TEXTES OFFICIELS

EDITION FRANÇAISE DU S.O. No. 57 DU 30 JUIN 1947.

Décret portant promulgation de la Convention relative à l'Aviation Civile internationale, signée à Chicago le 7 décembre 1944 \*

Art. 1. — La Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 7 décembre 1944, dont l'instrument de satisfaction du Gouvernement Egyptien a été déposé dans les Archives du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique le 13 mars 1947, produit son plein et entier effet à partir du 12 avril 1947.

Le texte de cette Convention est ci-annexé.

Art. 2. — Nos Ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret.

27 mai 1947.

# MARCHÉS DE GROS

(Cotations et stocks)

DU 26 JUIN AU 2 JUILLET 1947

Marchés	Produits	Prix P.T. par ardeb	Vendu Ardebs	Stocks dans les Chouanas (en ardebs)			
ROD EL FARAG	Fèves Ent. Zaw.	445	120	Blé	4330	Lupins	273
	Lentilles Ent. Zaw.	445	100	Fèves	594	Pois Chiches	54
	Lentilles Con. Zaw.	505	30	Lentilles	3426	Sésames	1676
	Maïs Sh. Nab. Zaw.	235	200	Orge	2621	Arachides	965
	Helba Zaw.	485	180	Mais N el Gam	1176	Riz Glacé	5
				Mais Oweiga	2731	Riz Non Décort.	572
				Helba	2899		
ATAR EL NABI	Fèves Ent. Mog.	430	200	Blé	22575	Helba	1751
	Fèves Ent. Zaw.	445	200	Fèves	3601	Lupins	154
	Maïs Sh. Nab. Zaw.	235	75	Lentilles	1068	Bersim	30
	Maïs Oweiga Zaw.	200	100	Orge	2977	Sésames	1023
				Mais N el Gam	1991	Tibn Unite 100 k.	7080
				Mais Oweiga	1877		
ALEXANDRIE	AUCUNE AFFAIRE N'A ETE ENREGISTREE			Fèves	3874	Helba	544
				Lentilles	966	Lupins	300
				Orge	5763	Sésames	208
				Mais N el Gam	100	Riz Non Décort.	7026
				Mais Oweiga	3	Riz Glacé	36775
ROSETTE	Riz Glacé en Sac (80 okes No. 1)	306.5-309.5	—		Usines de Décort.		
	Riz Blanchia au G. (Ardebs 200)	613-619	—	Riz Non Décort.	9003		
				Riz Bl.	925		

# Nouvelles Sociétés

## En commandite par actions

**Raison sociale:** A.R. Gehami & Co.

**Associés:** Albert Gehami et sept commanditaires.

**Capital:** L.E. 30.000.

**Objet:** le commerce, en général, en tous articles, en gros et demi-gros;

Toutes importations, toutes représentations, toutes agences, toutes concessions, toutes transactions commerciales avec l'étranger, à la commission ou pour compte;

La Société pourra s'intéresser ou participer d'une manière quelconque à des entreprises similaires de nature à contribuer à la réalisation et au développement de son objet, tant en Egypte qu'à l'étranger, fusionner avec elles, les acquérir ou les annexer.

Dans tout ce qui précède, la Société pourra agir, soit pour son propre compte, soit pour compte de tiers.

**Signature et gérance:** Albert Gehami seul.

**Date et durée:** 10 ans à partir du 1er Juillet 1947.

**Siège:** Le Caire, 42 rue Malika Farida.

## En commandite simple

**Raison sociale:** Aly Bey Naguib & Co.

**Associés:** Aly bey Naguib, Marjorie Louise Naguib et divers commanditaires.

**Capital:** L.E. 9000.

**Objet:** le commerce et l'industrie de tous produits manufacturés sous toutes leurs formes en Egypte et ailleurs ainsi que tous actes ou opérations s'y rattachant directement ou indirectement, tels qu'importations, exportations, représentations, commissions ou autres, toutes opérations commerciales, financières et immobilières quelconques pouvant s'attacher à l'objet de la Société.

**Signature et gérance:** les deux associés en nom séparément.

**Date et durée:** dix ans à partir du 1er Janvier 1947.

**Siège:** Le Caire, No. 4 rue Baehler.

## En nom collectif

**Raison sociale:** F. & D. Ando Frères.

**Associés:** Francesco Ando et Domenico Ando.

**Capital:** L.E. 1200.

**Objet:** l'exploitation de l'atelier de fonderie sis à la

rue Daidawui, No. 14, ainsi que tout travail de mécanique, de ferronnerie et de métallurgie en général et la représentation, la commission et le commerce de tous articles industriels.

**Signature et gérance:** les deux associés conjointement.

**Date et durée:** deux ans.

**Raison sociale:** Nicolas Christ. Photinos & Co.

**Associés:** Nicolas Christophoros Photinos et Nicolas Constantin Photinos.

**Capital:** L.E. 2400.

**Objet:** le commerce des denrées alimentaires et boissons en général et l'exploitation du magasin connu sous l'enseigne "Epicierie Chios", sis à Choubrah, Rue Choubrah, No. 55, où sera le siège de la Société.

**Signature et gérance:** les deux associés séparément.

**Date et durée:** cinq ans à partir du 1er Février 1947.

**Raison sociale:** O. Felts de la Rocca & Co.

**Associés:** Otto Felts de la Rocca, Gabriella Felts de la Rocca et Albert Hayat.

**Objet:** le commerce, l'exportation et l'importation en général, pour propre compte ou à la commission, et notamment le commerce (de gros, demi-gros, et détail) de la manufacture de tous genres, des articles de luxe, articles de maroquinerie, articles de voyage, bonneterie, quincaillerie, mercerie, produits coloniaux, produits chimiques, articles de photographie, articles de ménage, produits alimentaires, matériaux de constructions, machines et accessoires ainsi que la représentation de maisons de commerce et fabriques de toute sorte.

**Signature et gérance:** Otto Felts de la Rocca ou Gabriella Felts de la Rocca conjointement avec Albert Hayat.

**Date et durée:** un an à partir du 1er Juin 1947.

**Siège:** Alexandrie, No. 70 rue de France.

## Le sort du "KING DAVID HOTEL" à Jérusalem

### LA "PALESTINE HOTELS LTD." envisage avec confiance l'avenir

Jérusalem a eu ces jours-ci la visite-éclair de M. Maurice N. Mosseri, l'actif président de la "Palestine Hotels Ltd.", société qui est, comme on sait, propriétaire du "King David Hotel", à Jérusalem, et dont les projets d'avenir sont du plus haut intérêt. M. Mosseri a eu plusieurs entrevues avec les chefs de départements du gouvernement palestinien. Il s'agit, pour le présent, de gérer les importants intérêts de la société, et pour le futur, de rendre à Jérusalem le magnifique hôtel occupé par les services officiels. Il faut subir la crise de logements actuelle et connaître l'importance touristique du magnifique établissement pour comprendre quelle grave lacune sa fermeture, après la terrible explosion de l'année dernière, a créé dans la vie locale. On peut affirmer que la capitale palestinienne n'est plus ce qu'elle était avant 1946, lorsque toute la vie mondaine, voire officielle, se concentrait dans les salons du "King David."

Y a-t-il des chances pour qu'il soit rendu cette année au public?

Il est difficile de le dire, le problème de la sécurité publique dominant toute autre considération. En attendant, M. Mosseri s'efforce de préparer l'édifice à sa future réaffectation naturelle. La direction, qu'assume toujours avec tant de compétence M. Hamburger, veille à l'administration des biens de la société. Depuis l'explosion, une aîe nouvelle a été construite en face du consulat de France. Elle est destinée à abriter d'importants bureaux d'aviation, de transport, de banques, etc. Malheureusement, aussitôt achevée, cette aîe a été réquisitionnée par l'armée!

Cette menace de réquisition empêche que, pour le moment, les "Palestine Hotels" construisent le jumeau du "King David" sur le terrain qu'ils ont acheté il y a deux ans à Haifa, au Mont-Carmel, terrain qui connaît déjà une importante plus-value. Faut-il dire que les propriétés de la société dépassent largement le million de livres et que l'action vaut plus de ce qu'elle est cotée au Caire? Quand on pense qu'à la veille de la IIe guerre mondiale, les affaires sociales étaient loin d'être prospères et que maintenant la société constitue une des plus solides entreprises hôtelières d'Orient! Ses dirigeants peuvent être fiers des résultats acquis. Ils méritent d'ailleurs d'être récompensés car ils ont eu constamment en vue l'intérêt du public autant que le leur propre. Ce qui est la meilleure formule de l'industrie hôtelière.

Leurs projets comportent de nouvelles constructions et le réaménagement des rues qui entourent l'hôtel. Grâce à une idée ingénieuse, on pourra avoir directement accès du "King David" à la porte de Jaffa, ce qui permettra aux touristes de passer d'emblée du cadre le plus moderne aux antiquités de Jérusalem.

Faut-il ajouter que l'armée britannique fait de son mieux pour assurer, à la direction, une gestion possible des affaires. Le mobilier, la literie, l'argenterie, bref, toutes les précieuses acquisitions de l'hôtel depuis sa fondation son précieusement conservées en vue de leur nouvel usage.

Souhaitons que les choses s'arrangent afin que cet établissement, fondé par feu Elie Mosseri et Charles Baehler, il y a plus de quinze ans, retrouve sa place, unique, dans l'industrie hôtelière de Palestine et d'Orient.

J.L.